

N° 533

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

Enregistré à la Présidence du Sénat le 14 mai 2014

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne (1) sur les **comptes du Sénat de l'exercice 2013**,*

Par M. Éric DOLIGÉ,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : M. Gérard Miquel, *président* ; M. Claude Domeizel, *vice-président* ; M. Éric Doligé, *rapporteur* ; Mme Marie-France Beauvils, MM. Michel Berson, Joël Bourdin, Vincent Delahaye, Jean-Claude Frécon, Yann Gaillard, Roland du Luart, Jean-Vincent Placé et Jean-Claude Requier.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
PREMIÈRE PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET 2013	9
I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE DU SÉNAT.....	13
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	13
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14
II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG.....	17
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	18
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	19
III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG	21
A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22
B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	22
DEUXIÈME PARTIE : LE COMPTE DE RÉSULTAT	25
TROISIÈME PARTIE : LE BILAN.....	27
I. L'ACTIF.....	27
II. LE PASSIF.....	28
QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTABILITÉS ANNEXES	31
I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES - ANCIENS SÉNATEURS ET PERSONNEL.....	31
II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE - SÉNATEURS ET PERSONNEL	37
A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME.....	37
B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME	39
CINQUIÈME PARTIE : LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC SÉNAT »	49
LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE.....	62
ANNEXE CONCLUSIONS DE L'EXAMEN DES COMPTES AGRÉGÉS DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES	63

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

En vertu du principe constitutionnel de la séparation des Pouvoirs, énoncé par l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789, le Sénat jouit de l'autonomie financière.

Cette autonomie, solennellement rappelée par le Conseil constitutionnel à plusieurs reprises¹ et inscrite tant à l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires qu'à l'article 103 du Règlement du Sénat, porte à la fois sur l'adoption et l'exécution du budget, l'établissement et la tenue des comptes, ainsi que leur contrôle.

1. L'adoption et l'exécution du budget du Sénat

Le budget distingue les ressources et les dépenses du Sénat dans l'exercice de sa mission institutionnelle de celles affectées respectivement à la gestion du Jardin du Luxembourg et du Musée du Luxembourg, qui forment trois entités budgétaires distinctes.

Son financement est assuré par une dotation de l'État et des produits divers complétés, le cas échéant, par un prélèvement sur ressources propres.

L'exercice budgétaire est annuel et coïncide avec l'année civile.

Chaque année, un projet de budget est arrêté par les Questeurs, au mois de juin, après un débat d'orientation budgétaire en Bureau.

Ce projet de budget, ainsi que celui de la Chaîne parlementaire Public Sénat², sont ensuite soumis à une Commission commune des crédits, composée des Questeurs du Sénat et de l'Assemblée nationale, présidée par un président de chambre de la Cour des comptes, désigné par son Premier président, et chargée d'arrêter les crédits nécessaires au fonctionnement de chacune des deux assemblées, ainsi que le montant de la dotation qu'elles demandent à l'État.

¹ Décisions n°2001-448 DC du 25 juillet 2001, 2001-456 DC du 27 décembre 2001 et 2001-456 DC du 27 décembre 2001-129 du 13 mai 2011.

² La Chaîne parlementaire Public Sénat dispose d'un budget distinct financé pour l'essentiel par une dotation de l'État elle aussi distincte de celle versée au Sénat.

Les propositions de la Commission commune des crédits sont transmises au Ministère chargé du budget pour être inscrites au projet de loi de finances de l'année $n + 1$, assorties d'un rapport explicatif annexé au projet de loi de finances¹.

Une fois la loi de finances initiale définitivement adoptée, une nouvelle répartition de la dotation, par comptes des dépenses et des ressources du budget est réalisée. Les Questeurs peuvent à ce stade opérer des modifications sans toutefois remettre en cause l'équilibre et les orientations retenues dans le projet de budget.

Dans le cadre de l'exécution du budget, un rapport sur l'état de la consommation des crédits est établi et présenté aux Questeurs à la fin de chaque trimestre.

2. La tenue et la clôture des comptes

A la comptabilité générale du Sénat, comprenant les entités budgétaires « Sénat mission institutionnelle », « Jardin du Luxembourg » et « Musée du Luxembourg », s'ajoutent des comptabilités annexes, correspondant aux comptes des Caisses des retraites et des Caisses de Sécurité sociale, dont l'autonomie implique une gestion comptable distincte sous réserve de l'agrégation de leurs comptes avec ceux du Sénat.

Les comptes de l'exercice sont clos dès la fin de l'année civile considérée, sans journée complémentaire. Dans les délais applicables à ceux de l'État, le Trésorier transmet ces comptes à la direction générale des Finances publiques, afin qu'elle puisse procéder à leur intégration dans ceux de l'État.

Le compte de gestion établi chaque année par le Trésorier comporte, pour le Sénat et pour chaque comptabilité annexe, la balance générale des comptes, le bilan et le compte de résultat. Il comporte également un bilan et un compte de résultat agrégés, ainsi qu'une annexe présentant notamment les règles et méthodes comptables.

Un autre document, appelé « compte administratif », rend compte aux Questeurs de l'exécution budgétaire et est soumis à leur approbation.

¹ En application de l'article 7 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, les crédits des assemblées parlementaires sont répartis, dans le cadre de l'annexe au projet de loi de finances précisant les crédits ouverts pour la mission « Pouvoirs publics » en trois dotations : dotation « Assemblée nationale », dotation « Sénat », comportant elle-même trois actions (Sénat, Jardin du Luxembourg et Musée du Luxembourg), dotation « La Chaîne Parlementaire », comportant elle-même deux actions (LCP-AN et Public Sénat).

3. La certification des comptes

Fidèle à son choix de transparence, le Sénat a souhaité s'appliquer les exigences constitutionnelles de régularité, de sincérité et de fidélité des comptes des administrations publiques, dans le respect de son autonomie et de sa spécificité de pouvoir public constitutionnel, en faisant appel à une entité tierce en vue d'assurer que ses comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, sa situation financière à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos, conformément à son référentiel comptable.

Après avoir fait appel au Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, le Sénat a choisi de confier à la Cour des comptes, à compter de l'exercice 2013, la mission qui, aux termes de l'article 103 de son règlement est confiée à une entité tierce en vue de la certification de ses comptes.

Cette démarche s'inscrit dans l'esprit qui a présidé à l'échange de lettres de 2006 entre le Premier président de la Cour des comptes et le Président du Sénat, impliquant notamment :

- le respect des procédures et du référentiel comptables du Sénat, tels qu'ils résultent du règlement budgétaire et comptable ;
- l'accomplissement de la mission de certification en toute indépendance pour le compte du Sénat.

Aux termes de la convention signée le 23 juillet 2013 entre le Président du Sénat et celui de la Cour, la mission confiée à la Cour s'organise en deux étapes successives.

La première, dite phase « préliminaire », vise à :

- évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en terme de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;
- procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;
- vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la qualité des comptes.

La seconde phase, dite « finale », est quant à elle consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos.

À l'issue de cette seconde phase, la Cour, dans le rapport de certification transmis au Président du Sénat le 28 avril 2014, a certifié « *qu'au regard des règles et principes comptables qui leurs sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont, dans leur aspect significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat* ».

4. Le contrôle des comptes et l'évaluation interne

En application du principe d'autonomie financière, le contrôle des comptes du Sénat et l'évaluation interne incombent à une Commission spéciale instituée par l'article 103 *bis* du Règlement du Sénat.

Nommée à l'ouverture de chaque session ordinaire, conformément à la règle de proportionnalité entre les groupes politiques, cette commission spéciale comprend actuellement douze membres, qui ne peuvent faire partie du Bureau du Sénat.

La Commission spéciale est chargée :

- d'approuver les comptes définitifs du Sénat ;
- de donner quitus aux Questeurs de leur gestion ;
- de donner quitus au Trésorier de la régularité de ses comptes.

Pour ce faire, la Commission spéciale peut entreprendre des investigations sur toute question relative à la gestion du Sénat pour formuler, le cas échéant, des recommandations. Elle procède ainsi, sur pièces et sur place, aux contrôles qu'elle juge utiles et entend les Questeurs sur la base d'un questionnaire qu'elle leur adresse.

PREMIÈRE PARTIE : L'EXÉCUTION DU BUDGET 2013

En application de l'article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, les Questeurs de l'Assemblée nationale et du Sénat, réunis le 24 juillet 2012 en Commission commune, ont arrêté les crédits nécessaires au fonctionnement des assemblées parlementaires à inscrire dans le projet de loi de finances.

S'agissant du Sénat, le montant des crédits inscrits en loi de finances pour 2013¹ s'est établi à 323 584 600 €, identique à celui de 2012, répartis entre les actions « Sénat » pour 311 577 800 € et « Jardin du Luxembourg » pour 12 006 800 €, l'action « Musée du Luxembourg » n'étant pas dotée.

En tenant compte du prélèvement sur ressources propres de 12 893 840 € fixé dans le budget prévisionnel, les crédits nécessaires au fonctionnement du Sénat se sont établis à 336 478 440 €, répartis à hauteur de 324 048 640 € pour l'entité « Sénat », 12 496 800 € pour l'entité « Jardin du Luxembourg » et - 67 000 € pour l'entité « Musée du Luxembourg, la redevance attendue de l'exploitant du Musée du Luxembourg étant supérieure aux charges supportées par le Sénat.

La loi de finances pour 2013 a par ailleurs prévu, conformément aux propositions de la Commission commune, une dotation de l'État à la Chaîne parlementaire Public Sénat de 17 857 000 €, soit un montant identique à 2012.

Le tableau ci-après récapitule ces différents montants.

BUDGET PRÉVISIONNEL DU SÉNAT ARRÊTÉ EN JANVIER 2013

en euros

Budgets	Dotation initiale	Loi de finances rectificative	Total Dotation de l'État	Prélèvement prévisionnel sur ressources propres	Total Budget
SÉNAT	311 577 800	-	311 577 800	12 470 840	324 048 640
JARDIN	12 006 800	-	12 006 800	490 000	12 496 800
MUSÉE	-	-	-	- 67 000	- 67 000
TOTAL	323 584 600	-	323 584 600	12 893 840	336 478 440

A ces crédits annuels se sont ajoutés les reports des crédits ouverts sur des opérations pluriannuelles en cours et non consommés en 2012, à hauteur de 3 799 802 €, soit un crédit disponible total de 340 278 242 €.

¹ Les crédits votés ont été ouverts par le décret n°2012-1553 du 29 décembre 2012 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013.

Les dépenses tous budgets confondus, nettes de produits divers, se sont élevées à 320 806 705 €.

Ces dépenses ayant été intégralement financées par la dotation, il n'a pas été nécessaire, pour la première fois depuis 2009, d'opérer à un prélèvement sur les ressources propres du Sénat.

LE SÉNAT				
BUDGET 2013				
	Prévisions			Exécution
	Budget initial hors report des opérations pluriannuelles	Article 3 et report des crédits ouverts au titre des opérations pluriannuelles	Budget total réparti	
Dépenses (I)				
Investissement	6 920 000	1 866 401	8 786 401	5 687 852
Fonctionnement	334 340 840	2 178 401	336 519 241	321 675 772
Total des dépenses	341 260 840	4 044 802	345 305 642	327 363 624
Ressources (II)				
Dotation	323 584 600		323 584 600	323 584 600
Produits	4 782 400	245 000	5 027 400	6 556 919
Total des ressources	328 367 000	245 000	328 612 000	330 141 519
Solde (II-I)				
Prélèvement sur ressources propres	12 893 840	3 799 802	16 693 642	-2 777 895

EXECUTION DU BUDGET DU SENAT			
tous budgets confondus - 2013			
Compte	Budget 2013	Exécution	Taux d'exécution
205 - Logiciels	784 404	251 350	32,04%
212 - Agencements et aménagements de terrains	242 000	219 983	90,90%
213 - Constructions	2 103 135	2 766 407	131,54%
215 - Installations techniques, matériels et outillage	3 590 415	1 426 235	39,72%
216 - Collections et oeuvres d'art	475 931	74 454	15,64%
218 - Autres immobilisations corporelles	1 590 517	949 422	59,69%
SECTION D'INVESTISSEMENT	8 786 401	5 687 852	64,73%
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	2 234 500	1 784 020	79,84%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	4 942 200	4 418 478	89,40%
607 - Achats de marchandises	75 000	25 248	33,66%
611 - Sous-traitance générale	2 719 500	2 729 803	100,38%
613 - Locations	2 270 500	2 144 197	94,44%
614 - Charges locatives et de co-propriété	300 000	262 771	87,59%
615 - Entretien, réparations, restauration	9 086 800	7 737 471	85,15%
616 - Assurances	243 500	220 296	90,47%
617 - Etudes et recherche	301 660	52 128	17,28%
618 - Divers	1 232 830	1 092 968	88,66%
621 - Personnel extérieur	53 500	0	0,00%
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 796 667	1 863 506	49,08%
623 - Publicités, publications, relations publiques	1 105 800	753 092	68,10%
624 - Transport de biens et transport du personnel	200 000	299 347	149,67%
625 - Déplacements, missions et réceptions	9 756 920	8 108 636	83,11%
626 - Frais postaux et de télécommunications	4 302 000	3 942 246	91,64%
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	962 400	988 883	102,75%
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	440 000	429 006	97,50%
637 - Taxes diverses	250 000	153 162	61,26%
641 - Indemnités des Sénateurs	30 986 300	30 960 740	99,92%
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	106 907 300	103 960 150	97,24%
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 172 100	5 868 354	95,08%
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	11 100 600	11 078 612	99,80%
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	18 394 800	18 514 684	100,65%
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 851 800	1 833 991	99,04%
647 - Autres charges sociales	2 193 400	2 805 549	127,91%
648 - Autres charges de personnel	82 500	61 633	74,71%
649 - Accessoires de pensions	5 125 700	5 241 533	102,26%
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, logiciels et droits de valeurs sim	400	1 713	428,24%
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	500 000	137 917	27,58%
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	103 972 200	102 276 640	98,37%
659 - Autres subventions	2 148 030	1 981 988	92,27%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	476 333	-53 741	-11,28%
678 - Autres charges exceptionnelles	2 334 000	750	0,03%
TOTAL DES CHARGES	336 519 241	321 675 772	95,59%
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-18 800	-15 945	84,81%
706 - Prestations de services	-259 000	-298 870	115,39%
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-82 500	-71 241	86,35%
708 - Produits des activités annexes	-865 000	-1 279 561	147,93%
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-440 000	-441 174	100,27%
755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat	-250 000	-75 568	30,23%
758 - Produits divers de gestion courante	-2 745 100	-3 942 914	143,63%
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	-7 500	NS
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-50 000	-48 506	97,01%
778 - Autres produits exceptionnels	-317 000	-375 642	118,50%
TOTAL DES PRODUITS	-5 027 400	-6 556 919	130,42%
SECTION DE FONCTIONNEMENT	331 491 841	315 118 853	95,06%
TOTAL GENERAL	340 278 242	320 806 705	94,28%

EXECUTION DU BUDGET DU SENAT			
Mission institutionnelle - 2013			
Compte	Budget 2013	Exécution	Taux d'exécution
205 - Logiciels	784 404	251 350	32,04%
213 - Constructions	1 973 135	2 666 527	135,14%
215 - Installations techniques, matériels et outillage	3 505 415	1 325 919	37,82%
216 - Collections et oeuvres d'art	475 931	74 454	15,64%
218 - Autres immobilisations corporelles	1 535 517	918 573	59,82%
SECTION D'INVESTISSEMENT	8 274 401	5 236 823	63,29%
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	2 074 000	1 667 426	80,40%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	4 199 800	3 856 252	91,82%
607 - Achats de marchandises	75 000	25 248	33,66%
611 - Sous-traitance générale	2 479 500	2 512 594	101,33%
613 - Locations	2 255 000	2 130 515	94,48%
614 - Charges locatives et de co-propriété	300 000	262 771	87,59%
615 - Entretien, réparations, restauration	8 313 800	7 008 143	84,30%
616 - Assurances	243 500	220 296	90,47%
617 - Etudes et recherche	300 660	52 000	17,30%
618 - Divers	1 205 830	1 049 743	87,06%
621 - Personnel extérieur	53 500	0	0,00%
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 660 667	1 820 791	49,74%
623 - Publicités, publications, relations publiques	1 051 800	751 469	71,45%
624 - Transport de biens et transport du personnel	200 000	299 347	149,67%
625 - Déplacements, missions et réceptions	9 692 020	8 086 211	83,43%
626 - Frais postaux et de télécommunications	4 285 000	3 931 732	91,76%
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	882 300	909 173	103,05%
635 - Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	440 000	429 006	97,50%
637 - Taxes diverses	250 000	153 162	61,26%
641 - Indemnités des Sénateurs	30 986 300	30 960 740	99,92%
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	98 863 100	96 229 009	97,34%
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	6 111 900	5 796 920	94,85%
644 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Sénateurs	11 100 600	11 078 612	99,80%
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	16 874 400	17 020 270	100,86%
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	1 832 700	1 818 015	99,20%
647 - Autres charges sociales	2 160 800	2 734 111	126,53%
648 - Autres charges de personnel	82 500	61 633	74,71%
649 - Accessoires de pensions	4 810 800	4 922 023	102,31%
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, logiciels et droits de valeurs sim	400	1 713	428,24%
655 - Participation au financement des Offices gérés par l'Assemblée Nationale ou le Sénat	500 000	137 917	27,58%
658 - Aides à l'exercice du mandat parlementaire	103 972 200	102 276 640	98,37%
659 - Autres subventions	2 148 030	1 981 988	92,27%
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	476 333	-53 741	-11,28%
678 - Autres charges exceptionnelles	2 334 000	750	0,03%
TOTAL DES CHARGES	324 216 441	310 132 480	95,66%
701 - Cessions à titre onéreux de publications et documents	-18 800	-15 945	84,81%
706 - Prestations de services	-259 000	-293 870	113,46%
707 - Cession à titre onéreux de marchandises	-82 500	-71 241	86,35%
708 - Produits des activités annexes	-615 000	-895 110	145,55%
752 - Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	-440 000	-441 174	100,27%
755 - Participation de l'Assemblée Nationale au financement des offices gérés par le Sénat	-250 000	-75 568	30,23%
758 - Produits divers de gestion courante	-2 610 100	-3 787 373	145,10%
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	-4 000	NS
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	-50 000	-48 506	97,01%
778 - Autres produits exceptionnels	-317 000	-328 373	103,59%
TOTAL DES PRODUITS	-4 642 400	-5 961 159	128,41%
SECTION DE FONCTIONNEMENT	319 574 041	304 171 321	95,18%
TOTAL GENERAL	327 848 442	309 408 144	94,38%

I. LE BUDGET DE LA MISSION INSTITUTIONNELLE DU SÉNAT

Le budget consacré à la mission institutionnelle du Sénat a été arrêté à 324 048 640 € pour 2013, son financement étant assuré par la dotation de l'État, à hauteur de 311 577 800 €, et par un prélèvement prévisionnel sur ressources propres de 12 470 840 €.

S'y sont ajoutés 3 799 802 € (soit un montant comparable à celui de l'année précédente avec 4 436 438 €) de reports de crédits ouverts au titre des opérations pluriannuelles n'ayant pas été consommées en 2012, pour un budget total de 327 848 442 €, légèrement inférieur à 2012 (328 063 778 €).

Les dépenses réellement constatées, nettes des produits divers, se sont élevées à 309 408 144 €, en baisse de 0,98 % par rapport à l'année précédente, soit un total inférieur de 18 440 298 € aux prévisions pour 2013.

Ce résultat s'explique principalement, s'agissant des dépenses, par la poursuite de la maîtrise de la masse indicielle, par un taux d'exécution relativement faible de la section d'investissement, et par une dépense plus faible de l'association de gestion des assistants de Sénateurs. Les produits ont également contribué à ce résultat par leur dynamisme.

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

8 274 401 € de crédits ont été ouverts au titre des dépenses d'investissement, dont 2 087 171 € de reports de crédits ouverts pour les opérations pluriannuelles.

Les dépenses d'investissement se sont finalement élevées à 5 236 823 € en 2013, soit un taux de consommation de 63 % correspondant à une légère reprise (+36 %) par rapport à 2012.

Les dépenses d'investissement se répartissent entre cinq postes :

– les **dépenses de logiciels** (compte 205). Leur montant s'est élevé à 251 350 € soit un taux d'exécution de 32,04 % qui s'explique notamment par la nécessité de mener des études approfondies à l'issue des premiers examens, conduisant à retarder certains achats ;

– les **dépenses de constructions** (compte 213). Leur montant s'est élevé à 2 666 527 €, soit un taux d'exécution de 135 %. Ce montant supérieur tant au budget prévu qu'aux dépenses de 2012 (440 675 €), s'explique par la mise en œuvre d'un important programme de travaux, après une année 2012 marquée par les conséquences de l'annulation en 2011 de plusieurs projets d'envergure (restructuration des immeubles du 77 rue Bonaparte et du 64 boulevard saint-Michel, création d'un self et d'un garage).

On note également, sur ce poste, la réalisation de travaux visant à améliorer l'accessibilité de l'Hôtel des Chartreux aux personnes handicapées, à réaménager les locaux destinés à héberger Public Sénat et à rénover les installations du *self*.

– les dépenses liées aux **installations techniques, aux matériels et aux outillages** (compte 215). 1 325 919 € ont été dépensés, soit un taux d'exécution de 37,82 %, notamment pour la mise aux normes des groupes froids, la rénovation du self, la fin des travaux de rénovation du système central de gestion technique centralisée et la poursuite de l'extension du réseau Wi-Fi. L'existence d'un décalage de mise en œuvre de l'opération pluriannuelle de restructuration des installations électriques explique le faible taux d'exécution constaté ;

– les dépenses au titre des **collections et œuvres d'art** (compte 216). Leur montant s'est élevé à 74 454 €, contre 225 775 € en 2012, soit un taux d'exécution de 15,64 %. Ce taux d'exécution s'explique en partie par l'existence d'une opération pluriannuelle d'un montant de 227 000 € au titre de 2013, destinée à financer d'éventuelles restaurations sur les tapisseries en dépôt, si leur restitution était demandée par le Mobilier national. Les dépenses constatées sur ce poste ont principalement porté sur la restauration de mobiliers situés dans la Salle des Conférences, dans une antichambre de vice-président et dans la Salle des séances ;

– les **autres immobilisations corporelles** (compte 218), qui regroupent notamment les achats de mobilier, de matériels informatiques ou audiovisuels et les dépenses du garage. Leur montant s'est élevé à 918 573 € avec un taux d'exécution de 59,82 %. La dépense est en recul sensible par rapport à 2012 (-33,19 %). Les dépenses constatées en 2013 ont notamment porté sur l'achat d'équipements informatiques, sur l'acquisition de véhicules, de bornes pour l'extension du Wi-Fi, et sur des achats relatifs au centre de production audiovisuelle.

B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

324 216 441 € de crédits ont été ouverts au titre des charges de fonctionnement, dont 1 712 631 € de reports de crédits ouverts pour des opérations pluriannuelles comprenant les honoraires liés aux travaux.

5 961 159 € de produits ont été perçus, pour une prévision de 4 642 400 €.

Le total des dépenses de fonctionnement réunies, nettes des produits, s'est finalement élevé à 304 171 321 €, soit un taux d'exécution de 95,18 %.

1. Les charges

Par rapport à la prévision établie à 324 216 441 €, les charges de fonctionnement ont atteint 310 132 480 €, soit un taux d'exécution de 95,66 %.

Ces charges de fonctionnement se caractérisent par la part prépondérante des dépenses de rémunération et assimilées – soit 89,27 % – qu’il s’agisse des indemnités parlementaires et des traitements des personnels figurant au compte 64, des salaires des collaborateurs des Sénateurs et indemnités diverses favorisant l’accomplissement du mandat parlementaire imputés sur le compte 65 ou des dépenses figurant sur les comptes 621 « *personnel extérieur* » et 622 « *rémunération d’intermédiaires et honoraires* ».

Ces différents comptes sont commentés ci-dessous.

Le compte 64 relatif aux « *indemnités, traitements et accessoires de pensions* » représente à lui seul, avec 170 621 333 € contre 175 530 558 € l’année précédente (soit un recul de 2,8 %), 55 % des charges de fonctionnement. Elles se répartissent pour l’essentiel entre :

– les *indemnités des Sénateurs* et les charges sociales auxquelles elles sont assujetties, d’un montant total, stable, de 42 039 353 €, soit 13,56 % des charges de fonctionnement. Le principal aléa pesant sur ces comptes, à savoir d’éventuelles vacances de sièges, ne s’est pas matérialisé en 2013 ;

– les *traitements des personnels titulaires et stagiaires* et les charges sociales auxquelles ils sont assujettis, s’élèvent à 113 249 279 €, soit 36,52 % des charges de fonctionnement, en baisse (-4,3 %) par rapport à 2012, confirmant la tendance constatée depuis plusieurs années ;

– les *traitements des personnels contractuels et temporaires* et les charges sociales auxquelles ils sont assujettis, d’un montant total de 7 614 934 € soit 2,46 % des charges de fonctionnement.

Le reliquat correspond aux prestations directes, aux versements effectués au profit des œuvres sociales et notamment à la subvention au comité des œuvres sociales du Sénat, et aux dépenses relatives à la médecine du travail.

Le compte 65 « *autres charges de gestion courante* » constitue le deuxième poste de dépenses avec 104 398 258 €, soit 33,66 % des charges de fonctionnement, stable par rapport à l’exercice précédent.

Les dépenses du compte 658 dévolu au financement des aides à l’exercice du mandat parlementaire, s’élèvent à elles seules à 102 276 640 €. Elles sont ventilées en divers postes d’importance variable, qu’il s’agisse de la *subvention à l’Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS)*, dont la dépense s’est établie à 62 557 825 €, ou de l’*indemnité représentative de frais de mandat (IRFM)*, dont le montant global s’est élevé à 27 403 747 €, en légère diminution (-0,39 %), sous l’effet en année pleine de la diminution de 3 % de cette indemnité appliquée au 1^{er} mars 2012.

Le reliquat du compte 65 concerne, tout d’abord, les autres subventions (compte 659), réparties entre les différents prestataires et assimilés du Sénat comme les exploitants du restaurant, du bureau de tabac et du salon de coiffure, et entre les organismes à vocation internationale (l’Union interparlementaire, l’Assemblée parlementaire de la Francophonie, l’Assemblée parlementaire de

l'OTAN, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ...). Leur montant total s'est élevé à 1 981 988 €.

Par ailleurs, le compte 65 a financé, à hauteur de 137 917 €, la participation du Sénat aux dépenses de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (compte 655), communes au Sénat et à l'Assemblée nationale, la quote-part effectivement à la charge du Sénat s'élevant à 62 350 €.

Les dépenses des comptes 61 « *services extérieurs* » et 62 « *autres services extérieurs* » sont globalement stables et atteignent respectivement des montants de 13 236 063 €, soit 4,27 % du total des charges de fonctionnement, et 14 889 550 €, soit 4,8 % de ce total. Ces deux comptes présentent néanmoins des caractéristiques différentes.

Le compte 61 « *services extérieurs* » se caractérise ainsi par la prépondérance structurelle, avec 7 008 143 €, soit 53 % de cette catégorie de dépenses, du compte 615 « *entretien, réparations, restauration* », sur lequel sont imputées les dépenses relatives aux principales opérations d'entretien du Palais et de ses dépendances, ainsi que les dépenses de maintenance pour l'ensemble des directions, y compris en matière informatique, audiovisuelle et pour les photocopieurs.

Sur le reliquat sont financées les dépenses de sous-traitance générale (exploitation de la sonorisation du Palais du Luxembourg et de ses dépendances, enregistrements audiovisuels dans l'hémicycle, nettoyage des locaux hors du Palais, collecte des objets réformés et des vieux papiers...), pour 2,5 M€, les locations diverses (photocopieurs, atelier de reprographie, fontaines à eau, mais aussi locaux), pour 2,1 M€, les charges locatives et de copropriété (0,26 M€) et les primes d'assurance (0,22 M€). Par ailleurs, le compte 61 inclut les dépenses d'études et de recherches, les abonnements aux bases de données informatiques, les dépenses relatives à la conservation des archives audiovisuelles, ainsi que les versements aux organismes de formation extérieurs.

Le compte 62 « *autres services extérieurs* » enregistre un total de dépenses identique à 2012, soit 14,9 M€, représentant 4,8 % du total des charges. Celles-ci se répartissent entre trois postes principaux : les « *déplacements, missions et réceptions* » (compte 625) qui représentent plus de la moitié des dépenses sur ce compte, les « *frais postaux et de télécommunication* » (compte 626) pour 26,4 % et la « *rémunération d'intermédiaires et d'honoraires* » (compte 622) pour 12,2 %. Le reliquat concerne des frais de nature diverse (diffusion audiovisuelle, organisation de manifestations et d'expositions, publications d'avis de marchés publics, colloques, transport de biens et de rapatriement du personnel les soirs de séance publique...).

Les trois derniers types de comptes (60, 63, 67) ne représentent structurellement qu'une part très faible (2,3 %) des charges de fonctionnement. Le plus important, le compte 60 « *achats* » totalisant 5 548 926 €, se répartit essentiellement entre les postes « *achats non stockés de matières et fournitures* », correspondant au coût des fluides, des produits d'entretien et des fournitures

administratives, à hauteur de 3 856 252 €, et les « *achats de matériel, équipements et travaux – télécoms* » (compte 605), pour 1 667 426 € ;

– les comptes 63 « *impôts, taxes et versements assimilés* » enregistrent 1,5 M€ de dépenses, et représentent ensemble 0,5 % du total des charges de fonctionnement ;

– le compte 671 « *charges exceptionnelles sur opérations de gestion* », créditeur de 53 741 €, s'explique par un solde favorable sur les sommes provisionnées au titre des indemnités de résiliation dues aux titulaires de marchés de travaux annulés à l'automne 2011.

2. Les produits

Les produits se sont établis en 2013 à 5 961 159 € contre 6 109 116 € l'année précédente.

Les produits divers de gestion courante (compte 758), constitués des redevances de gestion des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale mais également, et comme en 2012, du reversement de l'excédent des Caisses de sécurité sociale (1,2 M€ contre 1,74 M€ en 2012), représentent 64 % de ces produits, en diminution de 12 %.

Les revenus de plusieurs immeubles qui ne sont pas affectés aux activités du Sénat (locaux loués à Public Sénat dans le Palais et au 92 boulevard Raspail et à la Poste au 20 rue de Tournon, par exemple) se sont élevés à 441 174 € (compte 752).

II. LE BUDGET DU JARDIN DU LUXEMBOURG

Depuis l'exercice 2001, les crédits relatifs au Jardin du Luxembourg sont distingués de ceux du Sénat proprement dit. Auparavant inscrits à l'article 10 du chapitre 20-32 au sein du titre II du budget de l'État, ils constituent, depuis la loi de finances pour 2006, une action de la dotation « Sénat » au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

Pour l'exercice 2013, le budget a été fixé à 12 496 800 €, financé à hauteur de 12 006 800 € par la dotation de l'État, et par un prélèvement sur ressources propres de 490 000 €.

11 627 453 € ont finalement été dépensés, soit un montant en baisse de 1,15 % par rapport à 2012, pour un taux d'exécution de 93,04 % représentant un excédent de 869 347 €.

Il s'agit pour l'essentiel de dépenses de fonctionnement, qui ont représenté 96,12 % du total des dépenses, avec des dépenses d'investissement qui se sont limitées à 3,88 %.

Compte	Budget 2013	Exécution	Taux d'exécution
212 - Agencements et aménagements de terrains	242 000	219 983	90,90%
213 - Constructions	130 000	99 880	76,83%
215 - Installations techniques, matériels et outillage	85 000	100 316	118,02%
218 - Autres immobilisations corporelles	55 000	30 850	56,09%
SECTION D'INVESTISSEMENT	512 000	451 030	88,09%
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	145 500	116 594	80,13%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	727 400	562 226	77,29%
611 - Sous-traitance générale	240 000	217 208	90,50%
613 - Locations	15 500	13 681	88,27%
615 - Entretien, réparations, restauration	730 000	697 490	95,55%
617 - Etudes et recherche	1 000	128	12,80%
618 - Divers	27 000	43 225	160,09%
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	116 000	42 715	36,82%
623 - Publicités, publications, relations publiques	19 000	1 623	8,54%
625 - Déplacements, missions et réceptions	9 900	6 669	67,37%
626 - Frais postaux et de télécommunications	17 000	10 514	61,85%
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	80 100	79 710	99,51%
642 - Traitement du personnel titulaire et stagiaire	8 044 200	7 731 141	96,11%
643 - Rémunération du personnel contractuel et temporaire	60 200	71 435	118,66%
645 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel titulaire et stagiaire	1 520 400	1 494 415	98,29%
646 - Charges de Sécurité sociale et de prévoyance Personnel contractuel et temporaire	19 100	15 976	83,64%
647 - Autres charges sociales	32 600	71 438	219,13%
649 - Accessoires de pensions	314 900	319 510	101,46%
TOTAL DES CHARGES	12 119 800	11 495 698	94,85%
706 - Prestations de services	0	-5 000	NS
708 - Produits des activités annexes	0	-111 466	NS
758 - Produits divers de gestion courante	-135 000	-155 540	115,22%
778 - Autres produits exceptionnels	0	-47 269	NS
TOTAL DES PRODUITS	-135 000	-319 275	236,50%
SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 984 800	11 176 423	93,25%
TOTAL GENERAL	12 496 800	11 627 453	93,04%

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 451 030 €, pour un budget initial de 512 000 €, 60 970 € de crédits n'ayant pas été consommés.

Les dépenses relatives aux « *agencements et aménagements de terrains* » (compte 212) en ont représenté près de la moitié (219 983 €). Elles ont servi à financer des travaux de plantations d'arbres situés près du Quinconce des châssis et le long de l'allée de la Liberté.

Deuxième poste de dépenses d'investissement, le compte 215 (« *installations techniques, matériels et outillages* ») a enregistré une dépense de 100 316 € principalement consacrés à l'achat de matériels de jardinage et d'arrosage, mais également à la mise en place de compteurs divisionnaires dans le Jardin du Luxembourg et d'un système de traitement de l'eau au cuivre sur le site de Longpont-sur-Orge.

Le compte 213 (« *constructions* ») a enregistré des dépenses d'un montant de 99 880 € correspondant à la création d'une station de compostage et à la mise en place d'un ombrage extérieur sur la serre à orchidées.

Les « *autres immobilisations corporelles* » (compte 218) ont enregistré des dépenses à hauteur de 30 850 €, qui ont principalement servi au remplacement d'une tondeuse autoportée et à l'acquisition de caisses à oranger.

B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses nettes des produits de fonctionnement se sont établies à 11 176 423 €, pour un budget de 11 984 800 €, soit un taux d'exécution de 93,25 %.

1. Les charges

Les charges de fonctionnement se sont élevées à 11 495 698 €, pour un crédit de 12 119 800 €, soit un taux d'exécution de 94,85 %. Leur structure a été la suivante :

Numéro de compte	Intitulé	Montant (€)	Pourcentage
60	Achats	678 820	5,90 %
61	Services extérieurs	971 733	8,45 %
62	Autres services extérieurs	61 522	0,54 %
63	Impôts, taxes et versements assimilés	79 710	0,69 %
64	Indemnités, traitements et accessoires de pensions	9 703 913	84,41 %

– les *indemnités, traitements et accessoires de pensions* ont globalement diminué de 1,39 %, du fait notamment de la baisse de la masse indiciaire.

Outre les dépenses de rémunérations, les postes véritablement significatifs sont :

– les « *services extérieurs* », d'un montant global de 971 733 €, qui correspondent pour l'essentiel aux dépenses d'entretien et de réparation (remise en état et réfections ponctuelles des grandes allées, remise en état des baies extérieures de l'Orangerie Férou, nettoyage et restauration de sculptures, mise en sécurité de la Fontaine Médicis, entretien du réseau d'égouts et de canalisations, remise en peinture d'éléments mobiliers...), et aux contrats d'enlèvement des déchets du Jardin ;

– les « *achats* », d'un montant global de 678 820 €, qui correspondent aux consommations d'eau, d'électricité, de chauffage et de carburant, ainsi qu'aux achats de matières, de petits équipements et de fournitures horticoles. Ces dépenses s'inscrivent en hausse de 5,47 % par rapport à 2012, principalement en raison des achats de matériels, les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz) ayant été stables.

2. Les produits

Les produits hors dotation ont atteint 319 275 €, contre une prévision de 135 000 €. Les recettes du Jardin correspondent principalement aux redevances versées par les différents concessionnaires du Jardin du Luxembourg, qui se sont élevées à 155 540 €. En 2013, se sont ajoutées des recettes non prévues correspondant à la location ponctuelle de l'Orangerie Férou (« *produit des activités annexes* ») et à un dédommagement relatif à un sinistre ayant affecté un kiosque (« *autres produits exceptionnels* »).

III. LE BUDGET DU MUSÉE DU LUXEMBOURG

L'histoire du Musée du Luxembourg, premier musée de l'histoire de France ouvert au public en 1750, puis premier Musée d'art moderne à partir de 1818, a toujours été liée à celle du Palais du Luxembourg et du Sénat qui décida, en 1884, la construction du bâtiment actuel.

Succédant au Ministère de la Culture, le Sénat a repris la gestion du Musée en 2000, avec la volonté de mettre en œuvre un ambitieux programme d'expositions. Le bâtiment, jusqu'alors affecté à ce ministère, a ainsi été affecté au Sénat par la loi en 2003¹.

Pour garantir un rayonnement et un niveau d'excellence dans la production et l'organisation des expositions, le Sénat a réalisé d'importants travaux de rénovation du Musée et choisi de faire appel à des professionnels de ce secteur, sélectionnés après publicité et mise en concurrence et placés sous son contrôle.

Depuis le 13 juillet 2010, la gestion du Musée du Luxembourg est confiée à l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées RMN-GP), dans le cadre d'un contrat de délégation de service public d'une durée de huit ans.

Les crédits relatifs au Musée du Luxembourg sont, comme ceux relatifs au Jardin du Luxembourg, distingués de ceux du Sénat proprement dit depuis l'exercice 2001. Auparavant inscrits à l'article 20 du chapitre 20-32 au sein du titre II du budget de l'État, ils constituent, depuis la loi de finances pour 2006, une action de la dotation « Sénat » au sein de la mission « Pouvoirs publics ».

Compte tenu des excédents récurrents constatés dans l'exécution du budget du Musée du Luxembourg depuis l'achèvement des gros travaux de rénovation du bâtiment, ce budget a été substantiellement diminué au cours des dernières années, passant de 1 216 000 € en 2007 à 810 000 € en 2008, 478 000 € en 2009, 136 500 € en 2010, 51 000 € en 2011, -57 000 € en 2012, et -67 000 € en 2013, les prévisions budgétaires à partir de 2012 anticipant des produits supérieurs aux dépenses.

Comme pour les deux exercices précédents, le budget du Musée du Luxembourg est excédentaire, enregistrant un excédent de 228 892 €, contre 67 000 € prévus initialement.

¹ Article 60 de la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

EXECUTION DU BUDGET MUSEE - 2013			
Compte	Budget 2013	Exécution	Taux d'exécution
213 - Constructions	0	0	0,00%
SECTION D'INVESTISSEMENT			
	0	0	0,00%
605 - Achats de matériel, équipements et travaux - télécoms	15 000	0	0,00%
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	15 000	0	0,00%
615 - Entretien, réparations, restauration	43 000	31 838	74,04%
622 - Rémunération d'intermédiaires et honoraires	20 000	0	0,00%
623 - Publicités, publications, relations publiques	35 000	0	0,00%
625 - Déplacements, missions et réceptions	55 000	15 755	28,65%
TOTAL DES CHARGES	183 000	47 594	26,01%
708 - Produits des activités annexes	-250 000	-272 985	109,19%
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	-3 500	NS
TOTAL DES PRODUITS	-250 000	-276 485	110,59%
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	-67 000	-228 892	341,63%
TOTAL GENERAL			
	-67 000	-228 892	341,63%

A. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement n'a pas enregistré de dépenses, conformément aux prévisions budgétaires.

B. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La redevance versée par la Réunion des Musées Nationaux, attributaire de la délégation de service public, est plus élevée que les charges supportées par le Sénat. Le montant des produits nets des charges de fonctionnement s'est donc établi à 228 892 €.

1. Les charges

Les charges se sont élevées à 47 594 €, contre 49 131 € en 2012, pour un crédit initial de 183 000 €.

Leur structure a été la suivante :

Numéro de compte	Intitulé	Montant (€)	Pourcentage
60	Achats	0	-
61	Services extérieurs	31 838	66,90 %
62	Autres services extérieurs	15 755	33,10 %
67	Charges exceptionnelles	0	-
Total		47 594	100 %

Les principales charges se répartissent sur les comptes 61 et 62 *correspondants à des services extérieurs*. Il s'agit principalement :

– de travaux de chauffage – ventilation – climatisation – désenfumage (compte 615) à hauteur de 29 616 € ;

– de dépenses engagées à l'occasion de l'organisation des expositions (compte 625) pour un total de 15 755€.

Les autres comptes n'ont pas enregistré de dépenses, dès lors que la plupart des charges, et notamment l'ensemble des fluides, sont supportées par l'exploitant du Musée du Luxembourg.

2. Les produits

276 485 € de produits ont été enregistrés en 2013, dont 236 814 € au titre de la part fixe de la redevance annuelle due par l'établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées sur le compte 708 « *produits des activités annexes* ».

Aucune part variable n'a été versée compte tenu du chiffre d'affaires réalisé.

Le solde des produits sur ce compte correspond à des refacturations de dépenses de fluides pour l'année 2012, ainsi qu'au remboursement de la TVA sur les travaux réalisés.

DEUXIÈME PARTIE : LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat reprend tous les produits et charges de l'exercice et les présente par catégories : charges et produits d'exploitation ; charges et produits financiers ; charges et produits exceptionnels. Il ajoute aux résultats budgétaires – commentés dans la première partie – les produits financiers complétés par diverses autres opérations non budgétaires, en charges ou en produits¹.

La dotation à la Chaîne parlementaire Public Sénat étant inscrite tant en produits qu'en charges, le compte de résultat du Sénat est un compte de passage, à solde nul à ce titre.

Le total des charges s'établit en 2013 à 456 754 415,74 €, dont 321 675 772 € au titre des opérations budgétaires (soit 70,43 % du total des charges) et 135 078 643,74 € au titre des opérations non budgétaires (soit 29,57 % du total des charges). Les charges non budgétaires sont constituées principalement des charges financières (108,92 M€, soit 80,64 % du total des charges non budgétaires), qui correspondent pour la plus grande partie à la valeur comptable des éléments d'actifs cédés sur la Réserve spéciale d'intervention (108,1 M€).

Les autres charges non budgétaires (26,16 M€) se décomposent en plusieurs catégories pour des montants très inégaux. Elles sont imputées sur différents comptes (par ordre d'importance : 659, 681, 642, 615, 645, 678, 627, 675, 643, 646 et 603). La subvention versée à la Chaîne parlementaire Public Sénat (17 857 000 €) en représente la part principale.

Les produits s'élèvent à 465 339 743,39 € en 2013, dont 135 198 224,39 € (soit 29,05 % du total des produits) relèvent d'opérations non budgétaires. Ils sont principalement constitués des produits financiers, et notamment des cessions sur immobilisations financières (108,05 M€), qui s'analysent au regard de la valeur comptable des éléments d'actifs cédés correspondants. On compte également des reprises sur provisions, pour un montant de 2,64 M€ (compte 78), ainsi que le produit de la subvention Public Sénat.

Le compte de résultat, qui retrace l'intégralité des opérations budgétaires et non budgétaires, dégage un résultat de +8 585 327,65 €.

¹ Le compte de résultat du Sénat « tous budgets confondus » n'intègre pas les charges et produits des buvettes du Sénat, qui sont retracés dans un compte de commerce distinct mais sont pris en compte dans les comptes agrégés p. 96, colonne « Sénat stricto sensu », ce qui explique la différence entre ces deux états financiers.

COMPTE DE RESULTAT DU SENAT TOUS BUDGETS CONFONDUS - 2013

CHARGES		PRODUITS	
1 - Charges courantes d'exploitation	347 790 468,05 €	1 - Produits d'exploitation	350 673 081,02 €
ACHATS - 60	6 290 344,72 €	VENTES - 70	2 234 959,93 €
TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 61	14 756 622,00 €	SUBVENTION D'EXPLOITATION - 74	323 584 600,00 €
AUTRES TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS - 62	14 888 662,57 €	SUBVENTION PUBLIC SENAT - 74	17 857 000,00 €
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES - 63	1 571 051,57 €	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION - 75	4 459 655,21 €
INDEMNITE PARLEMENTAIRE ET TRAITEMENTS - 64	183 078 839,08 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	2 536 865,88 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE - 65	122 255 257,72 €		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	4 949 690,39 €		
2 - Charges financières	108 922 530,22 €	2 - Produits financiers	114 036 385,71 €
CHARGES FINANCIERES - 66	108 922 530,22 €	PRODUITS FINANCIERS - 76	113 928 452,31 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 68	0,00 €	REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS - 78	107 933,40 €
3 - Charges exceptionnelles	41 417,47 €	3 - Produits exceptionnels	630 276,66 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES - 67	41 417,47 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS - 77	630 276,66 €
TOTAL DES CHARGES	456 754 415,74 €	TOTAL DES PRODUITS	465 339 743,39 €
Résultat général (excédent)	8 585 327,65 €		

TROISIÈME PARTIE : LE BILAN

À compter du 1^{er} janvier 2007, la mise en place d'un nouveau référentiel comptable a conduit à porter l'intégralité des immobilisations du Sénat au bilan. Cette évolution s'est traduite par le quasi doublement de ce dernier qui retrace depuis lors fidèlement l'ensemble du patrimoine du Sénat au 31 décembre de l'exercice clos.

Au sein de ce bilan, et en accord avec les normes comptables de l'État, les biens immobiliers « spécifiques » autrement appelés historiques, notamment le Palais du Luxembourg, sont évalués à l'euro symbolique. Les biens non spécifiques appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont quant à eux valorisés à la valeur de marché, révisée tous les trois ans par France Domaine.

L'actif immobilisé, d'un montant de 366 209 856,81 € est à mettre en regard des fonds propres qui s'élèvent à 370 531 075,93 €.

I. L'ACTIF

L'actif immobilisé et l'actif circulant représentent respectivement 87,63 % et 12,37 % de l'actif.

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent quant à elles respectivement à 767 427,95 € et 256 406 986,84 €, soit 70,23 % de l'actif immobilisé.

Les immobilisations financières, qui atteignent 108 494 235,30 € constituent 29,63 % des immobilisations, contre 29,64 % en 2012. Elles se répartissent entre le placement des fonds propres - Réserve spéciale d'intervention - pour 108 176 909,11 € et divers dépôts et cautionnements pour un montant constant de 317 326,19 €.

L'actif immobilisé – en valeur nette – a donc connu une hausse de 6,32 % entre les clôtures comptables 2012 et 2013 pour atteindre 366 209 856,81 €. Cette augmentation traduit la réévaluation des immeubles non spécifiques (+ 15,42 M€ en immobilisations corporelles) à l'issue de la nouvelle estimation réalisée par France Domaine à l'automne 2013 et l'évolution de la structuration de l'actif de la Réserve Spéciale d'Intervention entre les deux clôtures.

L'actif circulant est resté relativement stable puisqu'il s'élève à 51 708 093,53 € en 2013 contre 50 827 898,33 € en 2012.

II. LE PASSIF

Le bilan fait ressortir la solidité du passif, constitué à 88,66 % de dotations et réserves, contre 88,06 % en 2012. Celles-ci s'établissent à 370 531 075,93 € en 2013, contre 348 059 090,48 € fin 2012. Cette augmentation sensible résulte principalement d'un résultat comptable positif (+8,59 M€) et de la revalorisation des immeubles dits non spécifiques pour un montant supérieur à 15,42 M€.

L'évolution du poste relatif aux dettes financières reflète le reclassement des œuvres d'art en dépôt qui étaient jusqu'à présent classées dans la rubrique des capitaux propres en écart de réévaluation.

Les dettes circulantes s'élèvent à 44,72 M€ à la clôture des comptes 2013, contre 43,11 M€ à la clôture 2012. En 2013, les dettes restent relativement faibles dans les ressources utilisées par le Sénat (10,70 %) malgré une hausse sensible des dettes fournisseurs et sociales (+38,44 %) par rapport à l'exercice précédent.

L'essentiel de la position créditrice d'organismes à gestion déléguée est constitué par le solde de la subvention à l'Association pour la gestion des assistants de Sénateurs (AGAS) qui s'élève à 10,025 M€, contre 9,323 M€ en 2012 et correspond aux salaires et aux charges sociales de décembre 2013, ainsi qu'aux charges patronales du dernier trimestre.

Enfin, on retrouve au compte « dettes diverses » une dette de 16 M€ à l'égard de la Réserve Spéciale d'Intervention (contre 20 M€ en 2012), également retracée à l'actif du bilan au compte « débiteurs divers ».

BILAN du SENAT (tous budgets confondus)					Exercice 2013		
ACTIF					PASSIF		
	brut au 31/12/2013	amortissement et provisions	net au 31/12/ 2013	net au 31/12/2012		net au 31/12/ 2013	net au 31/12/2012
ACTIF IMMOBILISE					DOTATION et RESERVES		
Immobilisations incorporelles	20 6 879 489,19	6 112 061,24	767 427,95	1 042 687,82	Fonds propres	10 162 958 779,03	149 072 121,23
Immobilisations corporelles	21 286 162 107,95	29 755 121,11	256 406 986,84	240 763 434,79	Réserve spéciale d'intervention	89 685 267,69	89 685 267,69
Titres de participation	26 541 206,72		541 206,72	541 206,72	Autres fonds propres	73 273 511,34	59 386 853,54
Immobilisations financières	27 108 507 435,30	13 200,00	108 494 235,30	102 072 604,60	Reports à nouveau	11 198 986 969,25	194 473 076,58
Réserve spéciale d'intervention		13 200,00	108 176 909,11	101 879 875,84	Réserve spéciale d'intervention	32 617 312,22	29 238 013,65
Dépôts et cautionnements		0,00	317 326,19	192 728,76	Autres fonds propres	166 369 657,03	165 235 062,93
Total de l'actif immobilisé	402 090 239,16	35 880 382,35	366 209 856,81	344 419 933,93	Résultat	12 8 585 327,65	4 513 892,67
ACTIF CIRCULANT					Réserve spéciale d'intervention		
Stocks de marchandises	32 409 996,03		409 996,03	360 441,46	Dotation Sénat	5 674 039,77	1 134 594,10
Fournisseurs débiteurs	40 8 200,00		8 200,00	3 200,02	Total des fonds propres	370 531 075,93	348 059 090,48
Créances et comptes rattachés	41 1 076 987,70	451 676,15	625 311,55	231 752,87	Provisions pour risques et charges	15 1 837 771,45	4 070 496,96
Sénateurs / personnel avances et acomptes	42 5 080,59		5 080,59	3 589,67			
Sécurité sociale - retraites et autres organismes sociaux	43 4 350,71		4 350,71	-	Dettes financières	16 824 935,84	5 537,42
Situation débitrice des organismes à gestion déléguée	45 -		-	12 660,20	DETTES CIRCULANTES		
Débiteurs divers	46 20 741 675,00		20 741 675,00	23 030 219,06	Fournisseurs	40 9 373 769,39	7 021 969,37
Comptes de régularisation	48 198 576,61		198 576,61	84 018,61	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41 -	-
Valeurs mobilières de placement	50 3 563 055,02		3 563 055,02	-	Sénateurs et Personnel	42 3 196 410,35	1 923 147,81
Etablissements bancaires et assimilés	51 26 010 430,59		26 010 430,59	26 952 294,95	Caisse de Sécurité sociale, de retraites et organismes sociaux	43 3 389 537,04	2 583 526,41
Caisse	53 69 017,43		69 017,43	77 621,49	Situation créditrice des organismes à gestion déléguée	45 12 739 510,18	11 582 645,07
Régies et avances professionnelles	54 72 400,00		72 400,00	72 100,00	Dettes diverses	46 16 024 940,16	20 001 404,72
					Comptes de régularisation	48 -	14,02
					Etablissements bancaires et assimilés	51 -	-
Total de l'actif circulant	52 159 769,68	451 676,15	51 708 093,53	50 827 898,33	Total des dettes circulantes	44 724 167,12	43 112 707,40
Total actif	454 250 008,84	36 332 058,50	417 917 950,34	395 247 832,26	Total passif	417 917 950,34	395 247 832,26

QUATRIÈME PARTIE : LES COMPTABILITÉS ANNEXES

Les comptabilités annexes comportent les comptes des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale. Pour les unes comme pour les autres, une distinction comptable est opérée entre la Caisse des Sénateurs et celle du personnel.

I. LES COMPTES DES CAISSES DES RETRAITES - ANCIENS SÉNATEURS ET PERSONNEL

Les régimes de retraite du Sénat se caractérisent par un système mixte entre répartition et capitalisation, décidé et mis en œuvre lors de leur constitution en 1905. Aussi, en dépit d'un taux de couverture¹ insuffisant pour régler l'intégralité des pensions, les Caisses des retraites du Sénat équilibrent leurs charges à court, moyen et long terme sans solliciter de subvention de la part de l'État.

Les quatre tableaux ci-après retracent, respectivement, le compte de résultat et le bilan des Caisses des retraites des anciens Sénateurs et du personnel.

Le montant total des prestations versées par la Caisse des retraites des anciens Sénateurs s'élève à 29,47 M€. Il a diminué de 0,99 % entre 2012 et 2013 sous l'effet de la réduction du nombre de pensionnés, notamment ceux bénéficiaires d'une pension directe (-3,87 %).

Le montant total des cotisations encaissées par la Caisse des retraites des anciens Sénateurs a diminué de 0,77 % entre 2012 et 2013, les différentes composantes affichant des évolutions contradictoires (+0,16 % pour les cotisations de base et -2,31 % pour les cotisations au régime complémentaire). Le compte de résultat met en évidence un déséquilibre technique de 18,20 M€, résultat logique d'un taux de couverture des pensions par les cotisations très inférieur à 100 % (38,2 % comme en 2012). Ce déficit est toutefois couvert par un résultat financier positif (23,12 M€).

Compte tenu des reprises sur provisions nettes des dépréciations (15,28 M€), la Caisse des retraites des anciens Sénateurs affiche par conséquent un résultat comptable positif de 19,82 M€ en légère progression vis-à-vis de 2012 (19,02 M€).

Les pensions servies par la *Caisse des retraites du personnel du Sénat* se sont élevées à 39,75 M€, en augmentation de 8,4 % par rapport à 2012. Cette hausse résulte, d'une part, de facteurs démographiques, avec 51 pensions supplémentaires à la fin de l'année 2012 (899 contre 848), d'autre part, de la revalorisation des retraites de 1,3 % au 1^{er} avril 2013.

¹ *Le taux de couverture mesure la capacité des cotisations à couvrir les prestations*

Le montant total des cotisations encaissées par la Caisse des retraites du personnel a diminué de 1,75 % entre 2012 et 2013, passant de 19,63 M€ à 19,28 M€. Une nouvelle baisse du nombre de cotisants, passé de 1 232 à 1 214 personnes, et l'absence de revalorisation du point de la fonction publique explique ce recul. Comme pour les pensions des anciens Sénateurs, le compte de résultat met en évidence un déséquilibre technique de 20,64 M€, qui résulte également d'un taux de couverture insuffisant et en baisse tendancielle (48,5 % en 2013, contre 53,5 % en 2012), le solde ayant été couvert par les produits des placements, à hauteur de 25,38 M€.

Compte tenu des reprises nettes des dotations aux provisions pour dépréciations d'actifs enregistrées en 2013 (15,39 M€), la Caisse du personnel du Sénat affiche en 2013 un résultat comptable excédentaire de 19,66 M€, en recul toutefois par rapport à l'année 2012 (26,84 M€).

Il convient de noter que *la Caisse des retraites des anciens Sénateurs comme celle du personnel du Sénat* ont bénéficié en 2013 de la bonne performance des actifs détenus, elle-même conséquence de la hausse des marchés obligataires et des marchés d'actions.

COMPTES DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS - 2013				
CHARGES			PRODUITS	
1 Charges techniques			1 Produits techniques	
			COTISATIONS	
			Cotisations patronales	756 111 000
			Cotisations salariales normales	756 112 100
			Cotisations salariales supplémentaires	756 112 400
			Cotisations régime complémentaire	756 112 300
			Cotisations salariales-Bonifications	756 113 000
			Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat	756 420 000
Prestations à la charge de la Caisse	656 000 000	29 468 233,82		
Prestations à la charge du Budget du Sénat	656 000 000	1 999 796,37		
Total charges techniques		31 468 030,19	Total produits techniques	13 268 241,25
Résultat technique (excédent)		-	Résultat technique (déficit)	18 199 788,94
2 Charges courantes			2 Produits courants	
Travaux et services extérieurs	610 000 000	50 603,62	Jetons de présence et rétrocessions de commissions	753 000 000
	655 000 000			758 100 000
Redevance annuelle de gestion	658 100 000	413 956,00		
Total charges courantes		464 559,62	Total produits courants	85 362,94
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	Résultat courant d'exploitation (déficit)	379 196,68
3 Charges financières			3 Produits financiers	
Charges d'intérêts	661 500 000	-	Revenus des fonds investis	762 100 000
				764 000 000
Charges nettes sur cession des VMP	667 000 000		Revenus des fonds prêtés	762 600 000
Autres charges financières	668 000 000	0,16	Produits net sur cession de valeurs mobilières de placement	767 000 000
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	669 100 000	100 859 243,02	Autres produits financiers	768 000 000
			Produit de cession des immobilisations financières	769 100 000
Total charges financières		100 859 243,18	Total produits financiers	123 978 607,31
Résultat financier (excédent)		23 119 364,13	Résultat financier (déficit)	-
4 Charges exceptionnelles			4 Produits exceptionnels	
			Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante	771 800 000
Autres charges exceptionnelles	671 800 000	-	Autres produits exceptionnels	778 000 000
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels	843,55
Résultat exceptionnel (excédent)		843,55	Résultat exceptionnel (déficit)	-
5 Dotations-amortissements-dépréciations			5 Reprises-amortissements-dépréciations	
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	686 620 000	2 775 559,38	Reprises sur dépréciations éléments financiers	786 620 000
	686 650 000			786 650 000
Total dotations		2 775 559,38	Total reprises	18 059 034,71
Résultat sur dépréciations (excédent)		15 283 475,33	Résultat sur dépréciations (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES		135 567 392,37	TOTAL DES PRODUITS	155 392 089,76
Résultat général (excédent)		19 824 697,39	Résultat général (déficit)	-

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DES ANCIENS SÉNATEURS au 31 décembre 2013									
ACTIF					PASSIF				
Comptes et numéros	brut	provisions	net au 31/12/2013	net au 31/12/2012	Comptes et numéros	31/12/2013	31/12/2012		
ACTIF IMMOBILISÉ					FONDS PROPRES				
Immobilisations incorporelles	20	1 090,00	-	1 090,00	1 090,00	10	609 429 925,99	609 429 925,99	
						11	- 5 587 190,52	- 24 604 440,31	
						11	- 1 596 508,66	- 1 596 508,66	
Immobilisations financières	27	561 717 153,26	13 844 021,58	547 873 131,68	589 894 332,86	12	19 824 697,39	19 017 249,79	
Total des immobilisations		561 718 243,26	13 844 021,58	547 874 221,68	589 895 422,86		Total des fonds propres	622 070 924,20	602 246 226,81
ACTIF CIRCULANT					PASSIF CIRCULANT				
Fournisseurs débiteurs	40	-		-	-	40	-	-	
Créances et comptes rattachés	41 42	216,75		216,75	-	41 42	786,84	786,84	
Débiteurs divers	46 47 48	397 819,10		397 819,10	3 470 394,49	46	1 860,88	1 815,49	
Valeurs mobilières de placement	50	6 590 957,08		6 590 957,08	18 268,19	47	-	7 045,47	
Total de l'actif circulant		6 988 992,93		6 988 992,93	3 488 662,68		Total du passif circulant	2 647,72	9 647,80
TRÉSORERIE d'ACTIF					TRÉSORERIE de PASSIF				
Établissements bancaires et assimilés	51	3 871 827,48		3 871 827,48	3 159 287,65	51	2 288 985,61	2 287 498,58	
Compte sur livret et comptes à terme	51	65 627 515,44		65 627 515,44	8 000 000,00				
Caisse	53	-		-	-				
Virements internes entre caisses	58	-		-	-	58	-	-	
Total de la trésorerie d'actif		69 499 342,92		69 499 342,92	11 159 287,65		Total de la trésorerie de passif	2 288 985,61	2 287 498,58
Total actif				624 362 557,53	604 543 373,19		Total passif	624 362 557,53	604 543 373,19
Actifs venant en couverture des engagements de retraite (1)		603 865 594,83	13 844 021,58	590 021 573,25	563 361 371,84		Engagements de retraite (2)	695 430 000,00	713 931 000,00

COMPTÉ DE RÉSULTAT de la CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT - 2013				
CHARGES			PRODUITS	
1 Charges techniques			1 Produits techniques	
			Cotisations patronales	756 111 000
				14 189 948,18
Prestations à la charge de la Caisse	656 000 000	39 750 089,29	Cotisations salariales normales	756 112 100
				4 385 934,93
			Cotisations salariales-services antérieurs	756 112 200
				343 856,84
Prestations à la charge du Budget du Sénat	656 000 000	3 272 479,59	Cotisations salariales-études	756 112 300
				238 235,33
Dotations aux provisions pour charges techniques	681 500 000	173 083,03	Cotisations salariales-bonifications	756 113 000
				125 443,11
			Accessoires de pension remboursés par le Budget du Sénat	756 420 000
				3 272 479,59
Total charges techniques		43 195 651,91	Total produits techniques	22 555 897,98
Résultat technique (excédent)		-	Résultat technique (déficit)	20 639 753,93
2 Charges courantes			2 Produits courants	
			Jetons de présence et rétrocessions de commissions	753 000 000
Travaux et services extérieurs	617 000 000	58 800,43		92 950,75
	655 000 000			
Redevance annuelle de gestion	658 100 000	505 885,00		
Total charges courantes		564 685,43	Total produits courants	92 950,75
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	Résultat courant d'exploitation (déficit)	471 734,68
3 Charges financières			3 Produits financiers	
			Revenus des fonds investis	762 100 000
				10 444 881,71
Charges d'intérêts	661 500 000	-	Revenus des fonds prêtés	762 600 000
				2 617 869,23
Charges nettes sur cession des VMP	667 000 000	- 1,27	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	767 000 000
				165 766,71
Autres charges financières	668 000 000	0,18	Autres produits financiers	768 000 000
				1 189 850,46
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	669 100 000	103 211 888,09	Produits de cession des immobilisations financières	769 100 000
				114 177 247,49
Total charges financières		103 211 887,00	Total produits financiers	128 595 615,60
Résultat financier (excédent)		25 383 728,60	Résultat financier (déficit)	-
4 Charges exceptionnelles			4 Produits exceptionnels	
			Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante	771 800 000
Autres charges exceptionnelles	671 800 000	-		-
			Autres produits exceptionnels	778 000 000
				-
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels	-
Résultat exceptionnel (excédent)		-	Résultat exceptionnel (déficit)	-
5 Dotations-amortissements-dépréciations			5 Reprises-amortissements-dépréciations	
			Reprises sur dépréciations éléments financiers	786 620 000
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	686 620 000	2 707 301,86		18 094 712,39
	686 650 000			
Total dotations		2 707 301,86	Total reprises	18 094 712,39
Résultat sur dépréciations (excédent)		15 387 410,53	Résultat sur dépréciations (déficit)	-
TOTAL DES CHARGES		149 679 526,20	TOTAL DES PRODUITS	169 339 176,72
Résultat général (excédent)		19 659 650,52	Résultat général (déficit)	-

BILAN DE LA CAISSE DES RETRAITES DU PERSONNEL DU SÉNAT au 31 décembre 2013

ACTIF					PASSIF				
Comptes et numéros	brut au 31/12/2013	provisions	net au 31/12/2013	net au 31/12/2012	Comptes et numéros	31/12/2013	31/12/2012		
ACTIF IMMOBILISÉ					FONDS PROPRES				
Immobilisations incorporelles	20	1 090,00	1 090,00	1 090,00	Dotation et réserves	10	749 011 052,39	749 011 052,39	
					Report à nouveau	11	6 147 508,29	- 20 693 093,13	
					Effet du changement de référentiel	11	- 1 372 474,16	- 1 372 474,16	
Immobilisations financières	27	665 143 799,06	14 779 822,84	650 363 976,22	Résultat net de l'exercice	12	19 659 650,52	26 840 601,42	
Total des immobilisations		665 144 889,06	14 779 822,84	650 365 066,22	Total des fonds propres		773 445 737,04	753 786 086,52	
					Provisions pour charges	15	173 083,03	-	
ACTIF CIRCULANT					PASSIF CIRCULANT				
Fournisseurs débiteurs	40				Fournisseurs	40			
Créances et comptes rattachés	41 42	64 650,66		64 650,66	113 411,37	41 42	731,72	55 002,18	
Débiteurs divers	46	934 195,58		934 195,58	4 103 018,35	46	57 927,68	2 135,36	
Compte d'attente	47 48					47 48	7 526,54	5 837,08	
Valeurs mobilières de placement	50	8 482 665,83		8 482 665,83	4 361 841,91				
Total de l'actif circulant		9 481 512,07		9 481 512,07	8 578 271,63	Total du passif circulant	66 185,94	62 974,62	
TRÉSORERIE d'ACTIF					TRÉSORERIE de PASSIF				
Établissements bancaires et assimilés	51	5 287 070,45		5 287 070,45	4 335 907,70	Établissements bancaires et assimilés	51	3 143 507,69	3 052 501,84
Compte sur livret et comptes à terme	51	111 694 864,96		111 694 864,96	47 185 479,45				
Caisse	53								
Virements internes entre caisses	58					Virements internes entre caisses	58		
Total de la trésorerie d'actif		116 981 935,41		116 981 935,41	51 521 387,15	Total de la trésorerie de passif	3 143 507,69	3 052 501,84	
Total ACTIF			776 828 513,70	756 901 562,98	Total PASSIF	776 828 513,70	756 901 562,98		
Actifs venant en couverture des engagements de retraite (1)		680 729 683,78	14 513 455,76	666 216 228,02	637 101 687,43	Engagements de retraite (2)	1 484 535 000,00	1 536 286 000,00	

II. LES COMPTES DU RÉGIME AUTONOME DE SÉCURITÉ SOCIALE - SÉNATEURS ET PERSONNEL

Les comptes du régime autonome de sécurité sociale font apparaître un **excédent** de 1 215 253,55 € en 2013. La Caisse des Sénateurs enregistre un excédent de 1 612 281 €, qui vient compenser le déficit de 397 029 € de la Caisse du personnel. Cet excédent est en recul par rapport à celui constaté au cours de l'exercice précédent, qui s'élevait à 1 741 383,99 €. Deux raisons principales expliquent cette évolution :

- l'augmentation des subventions versées par le régime à divers fonds et organismes concourant à la politique de santé publique (+193 382 € par rapport à 2012) ;
- l'accroissement des provisions constituées par les caisses (+278 578 €), afin de mieux correspondre à la réalité des dépenses constatées en matière de prestations maladie.

Conformément aux règlements des Caisses autonomes, l'excédent fait l'objet d'un reversement au budget du Sénat.

A. LES RECETTES DU RÉGIME AUTONOME

Les recettes des deux Caisses, d'un montant de 23,05 M€¹, évoluent principalement en fonction de l'assiette de la **contribution sociale généralisée** (CSG) qui représente environ 50 % des recettes du régime autonome et qui est affectée exclusivement au financement de ses **prestations de base**.

en millions d'euros

RECETTES ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾	2013 ⁽¹⁾	Évolution ⁽²⁾
Caisse autonome des Sénateurs	9,28	9,18	-1,07 %
Caisse autonome du personnel	13,94	13,86	-0,55 %
TOTAL	23,22	23,05	-0,75 %
⁽¹⁾ hors transferts entre Caisses et au budget du Sénat			
⁽²⁾ pourcentage calculé avant arrondi			

S'agissant des Sénateurs, le produit de la CSG et des contributions de solidarité assimilées atteint 4,42 M€, en légère baisse (-0,9 %) par rapport à 2012. Pour les Sénateurs en exercice, le produit de la CSG a baissé de 1 %, en raison notamment de la diminution de l'IRFM mise en œuvre en 2012 et qui a

¹ Avant reversement de l'excédent au budget du Sénat.

produit ses effets en année pleine en 2013. La CSG perçue au titre des Sénateurs pensionnés diminue de 0,7 %, compte tenu de l'impact des décès survenus en cours d'année.

Concernant le personnel, le produit de la CSG recule de 0,64 % pour atteindre 7,2 M€ en 2013, avec des évolutions divergentes pour les actifs et les retraités. S'agissant des fonctionnaires en activité, on observe une diminution sensible des recettes de CSG (-3,39%), qui s'explique par la contraction de la masse indiciaire. En revanche, l'augmentation du nombre de fonctionnaires retraités au cours du dernier exercice aboutit à une hausse de 8,2 % du produit de la CSG afférente.

En 2013, le produit de la CSG est supérieur aux dépenses du régime de base pour ce qui concerne la Caisse des Sénateurs, tandis qu'il demeure inférieur aux dépenses exposées par le régime de base de la Caisse du personnel. Conformément au principe de solidarité entre les deux Caisses du régime autonome, appliqué par le Conseil de Questure depuis 2001, l'excédent de la CSG constaté par l'une des Caisses, soit 276 548,27 €, est reversé à l'autre Caisse sous la forme d'une subvention de gestion technique.

Par ailleurs, pour couvrir les charges du régime obligatoire de la Caisse du personnel, il doit également être fait appel à un ajustement d'équilibre, correspondant, d'une part, à un transfert de 704 739,99 € en provenance du régime complémentaire de ladite Caisse, d'autre part, à un transfert de 120 480,89 € en provenance du régime complémentaire de la Caisse des Sénateurs. Cet ajustement est quatre fois plus important que celui effectué en 2012 en raison du niveau élevé du déficit du régime obligatoire de la Caisse du personnel.

Le financement du **régime complémentaire** repose sur la cotisation complémentaire d'assurance maladie-décès (CCAMD), due par les assurés, et sur la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur.

Les recettes perçues au titre de la CCAMD s'élèvent, en 2013, à 1 107 623,50 €, soit une légère augmentation de 0,69 % par rapport à 2012.

S'agissant de la seule Caisse des Sénateurs, les recettes de la CCAMD s'élèvent à 321 905,98 € au cours du dernier exercice, soit une baisse de 0,82 % imputable à la diminution du nombre de pensionnés.

Pour la Caisse du personnel, les recettes perçues au titre de la CCAMD atteignent 788 613,93 € en 2013, en hausse de 1,7 % par rapport à 2012. Cette progression résulte exclusivement de l'augmentation du nombre de retraités puisque, s'agissant des actifs, il est constaté une baisse nette du produit de la cotisation.

Le financement des prestations complémentaires est par ailleurs assuré par la contribution versée par le Sénat en tant qu'employeur, soit 3,76 M€ pour la Caisse des Sénateurs et 4,75 M€ pour celle du personnel. La contribution versée à la Caisse des Sénateurs est en légère diminution

(-0,68 %) par rapport à 2012, tandis que celle versée à la Caisse du personnel progresse de 2,5 %.

En outre, est inscrite en produit de la section obligatoire la contribution versée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui s'élève, pour l'ensemble du régime autonome, à 54 327,06 € en 2013.

La gestion de la trésorerie du régime permet de réaliser des plus-values de cessions de titres pour l'exercice 2013. Elles atteignent 46 934,21 € pour la Caisse des Sénateurs et 27 500,30 € pour celle du personnel.

B. LES DÉPENSES DU RÉGIME AUTONOME

en millions d'euros

DÉPENSES	2012	2013	Évolution (2)
PRESTATIONS MALADIE-MATERNITÉ ⁽¹⁾	15,73	16,12	2,52 %
PRESTATIONS DÉCÈS	1,69	1,46	-13,9 %
Total	17,42	17,58	0,9 %
<i>Dont caisse des sénateurs</i>	6,38	6,27	-1,6 %
<i>- prestations maladie ⁽¹⁾</i>	5,74	5,31	-7,45%
<i>- prestations décès</i>	0,64	0,96	50,7%
<i>Dont caisse du personnel</i>	11,04	11,3	2,4 %
<i>- prestations maladie ⁽¹⁾</i>	9,99	10,81	8,27 %
<i>- prestations décès</i>	1,05	0,49	-53,17%
<i>(1) compte tenu des provisions et reprises sur provisions</i>			
<i>(2) pourcentage calculé avant arrondi</i>			

En 2013, les dépenses d'assurance **maladie-maternité-décès** connaissent une légère augmentation de près de 0,9 %, marquant un net ralentissement par rapport à la hausse de 6 % constatée en 2012.

Concernant les seules dépenses d'assurance maladie-maternité, leur montant s'élève, en incluant les provisions et déduction faite des reprises effectuées au titre de 2012, à 16,12 M€, soit une hausse de 2,52 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation fait suite à deux exercices pendant lesquels les dépenses d'assurance maladie-maternité ont diminué (de 0,36 % en 2012 et de 1,83 % en 2011). On observe cependant des évolutions divergentes entre la Caisse des Sénateurs, qui voit ses dépenses diminuer, et celle du personnel, dont les dépenses croissent.

Si les dépenses de santé hors hospitalisation sont demeurées stables par rapport à 2012, les dépenses d'hospitalisation, qui peuvent varier fortement d'un exercice à l'autre, ont en revanche augmenté de 3,26 %, pour atteindre 38 % du total des dépenses d'assurance maladie (hors provisions).

Les variations de ces dépenses tiennent notamment au nombre d'assurés admis en services de soins intensifs et de longue durée, pouvant occasionner des factures individuelles de plus de 100 000 €. Si, en 2012, un seul assuré était dans cette situation, l'exercice écoulé fait apparaître trois factures supérieures à ce montant, occasionnant une dépense globale de 572 952 €, supportée pour l'essentiel par le régime obligatoire de la Caisse du personnel.

Les provisions relatives aux prestations d'assurance maladie-maternité sont inscrites en charges de chacune des deux Caisses. Elles correspondent, techniquement, aux dépenses afférentes à des soins effectués en 2013 pour lesquelles les remboursements n'interviendront qu'en 2014.

En 2013, les **provisions**, calculées sur la moyenne des droits constatés au titre des exercices antérieurs, s'élèvent à 1 840 991 €, soit 11,6 % des dépenses d'assurance maladie-maternité de l'exercice. Elles progressent de 17,8 % par rapport à 2012, en raison d'une modification de leur mode de calcul : établies jusqu'ici sur la base des dix derniers exercices, elles l'ont été, en 2013, en retenant seulement les cinq derniers exercices, de manière à refléter plus fidèlement la réalité des dépenses constatées.

Les régimes obligatoires d'assurance maladie contribuent au financement de différents fonds et organismes qui concourent à la politique de santé. Cependant, avant 2013, les régimes de sécurité sociale de l'Assemblée nationale et du Sénat n'étaient pas appelés à participer à leur financement, sauf pour le Fonds d'intervention régional (Fir).

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 a mis fin à cette situation, ce qui a occasionné 47 105,50 € de dépenses supplémentaires pour les Caisses. Dans le même temps, la contribution du régime au financement du Fir, qui a vu son champ de compétences élargi, a augmenté d'un peu plus de 146 000 €.

Les dépenses **d'assurance décès** (capitales décès et allocations funéraires) diminuent de 13,9 % par rapport à l'exercice 2012, pour atteindre 1,46 M€.

Le montant des dépenses dépend non seulement du nombre de décès constatés au cours de l'année (72 en 2013 contre 76 en 2012) mais aussi du montant des prestations versées, qui dépend lui-même de celui de la rémunération qui était perçue par la personne décédée.

Concernant la Caisse des Sénateurs, 48 décès ont été enregistrés en 2013, contre 39 en 2012. Trois décès ont concerné un Sénateur en exercice ou un ayant-droit. S'agissant de la Caisse du personnel, 25 décès, dont ceux de 2 fonctionnaires en activité, ont été constatés, contre 37 en 2012.

Les dépenses d'assurance décès de la Caisse des Sénateurs augmentent de 50,7 %, passant de 641 337 € en 2012 à 965 511,87 € en 2013. Celles de la caisse du personnel s'élèvent à 493 144,47 €, après 1 053 178 € en 2012, soit une baisse de 53 %.

Les **provisions** pour les prestations décès, inscrites en charge de chacune des deux Caisses, correspondent, techniquement, aux dépenses afférentes aux décès ayant eu lieu en 2013 pour lesquels les remboursements n'interviendront qu'en 2014, compte tenu du délai nécessaire pour obtenir certaines pièces. En 2013, ces provisions s'élèvent à 233 425 €, soit 16 % du total des dépenses de prestations décès de l'exercice.

En application du règlement, la dotation du Sénat rembourse au régime complémentaire de la Caisse du personnel les dépenses engagées au titre des capitaux décès. En conséquence, 19 598,20 € sont inscrits en produits à recevoir.

Les charges de gestion, qui sont ventilées entre les deux caisses en fonction de leurs effectifs respectifs puis, au sein de chacune d'elles, en fonction de leurs dépenses au titre du régime obligatoire et du régime complémentaire, s'élèvent à 1,83 M€ en 2013, contre 1,87 M€ en 2012.

Les charges de gestion sont principalement composées de la redevance de gestion qui s'élève, en 2013, à 1 608 283 €, contre 1 644 200 € en 2012, et des dépenses d'infogérance. Ces dernières s'élèvent à 228 386 € en 2013, en hausse de 7 % par rapport à 2012. Cette évolution s'explique par le fait que certains clients de la société d'infogérance à laquelle fait appel le régime autonome ont décidé de ne plus assurer le versement des prestations de base, qu'ils réalisaient jusqu'ici pour le compte du régime général de sécurité sociale, pour se concentrer sur leur activité d'assureur complémentaire. En conséquence, le coût des mises à jour du progiciel est réparti entre un plus petit nombre d'utilisateurs.

CHARGES		Solde 2013	PRODUITS		Solde 2013
1. Charges d'exploitation			1. Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail		3 621 088,02			
Prestations décès - capital décès		191 249,16	Contribution sociale généralisée	756511	4 263 487,63
Action sanitaires et sociales		9,15	Cotisations des pensionnés exonérés de la CSG	756111121	47 250,00
Actions de prévention		486,31	Cotisations des Sénateurs dont le domicile fiscal est situé hors de France	756112111	16 863,34
			Contribution de solidarité prélevée sur IRFM - hors de France	7565111110	94 496,40
			Autres contributions (reversement CNSA)		13 758,66
Total Prestations sociales	656	3 812 832,64	Total cotisations sociales et CSG	756 et 757	4 435 856,03
Autres charges de gestion technique	65	74 734,53			
Subvention de gestion technique	658	276 548,27	Subvention de gestion technique	758	-
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante		
Autres charges de gestion courante	655	274 724,64			
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	429 973,00	Reprise sur provisions	781	432 986,00
Total charges d'exploitation		4 868 813,08	Total produits courants		4 868 842,03
Résultat courant d'exploitation (excédent)		28,95	Résultat d'exploitation (déficit)		-
2.Charges financières			2. Produits financiers		
Charges d'intérêts	661	28,95	Produits de gestion financière	767	-
Total charges financières		28,95	Total produits financiers		-
Résultat financier (excédent)		-	Résultat financier (déficit)		28,95
3. Charges exceptionnelles			3. Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses	678	-	Produits exceptionnels	774	-
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels		-
Résultat exceptionnel (excédent)		-	Résultat exceptionnel (déficit)		-
TOTAL DES CHARGES		4 868 842,03	TOTAL DES PRODUITS		4 868 842,03
Résultat général (excédent)		-	Résultat général (déficit)		-

CHARGES		Solde 2013	PRODUITS		Solde 2013
1. Charges d'exploitation			1. Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail		1 648 818,86	Cotisations patronales	756111111	3 765 714,64
			Cotisations salariales	756111121	163 753,20
Prestations décès		774 262,71			
			Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	756112111	158 152,78
Action sanitaire et sociale		152 860,05			
Actions individualisées de prévention		-			
Total Prestations sociales	656	2 575 941,62	Total cotisations sociales	756	4 087 620,62
Autres charges de gestion technique	6572	-			
Subvention de gestion technique	658	1 335 734,44	Subvention de gestion technique	7583	-
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante		
Achats de matériel, équipement	605	207,94			
Déplacements, missions, colloques	625	-			
Services bancaires	627	1 172,18			
Redevance pour concession de logiciel	651	50 387,17			
Autres charges de gestion courante	655	127 116,48			
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	229 517,00	Reprise sur provisions	781	185 522,00
Total charges d'exploitation		4 320 076,83	Total produits courants		4 273 142,62
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	Résultat d'exploitation (déficit)		46 934,21
2. Charges financières			2. Produits financiers		
Charges d'intérêts	661	-	Produits de gestion financière	767	46 934,21
Total charges financières		-	Total produits financiers		46 934,21
Résultat financier (excédent)		46 934,21	Résultat financier (déficit)		-
3. Charges exceptionnelles			3. Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses	678	-	Produits exceptionnels	77	-
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels		-
Résultat exceptionnel (excédent)		-	Résultat exceptionnel (déficit)		-
TOTAL DES CHARGES		4 320 076,83	TOTAL DES PRODUITS		4 320 076,83
Résultat général (excédent)		-	Résultat général (déficit)		-

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs

EXERCICE 2013

ACTIF

PASSIF

<i>Libellé du compte</i>	<i>n° du compte</i>	<i>brut au 31/12/2013</i>	<i>amortissement et provisions</i>	<i>net au 31/12/2013</i>	<i>net au 31/12/2012</i>	<i>Libellé du compte</i>	<i>n° du compte</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>31/12/2012</i>
ACTIF IMMOBILISE						PASSIF IMMOBILISE			
						Report à nouveau	11	2 708 704,88	2 708 704,88
						Résultat	12	-	-
						Total des fonds propres		2 708 704,88	2 708 704,88
						Provisions pour prestations légales	15	659 490,00	618 508,00
						Total passif immobilisé		3 368 194,88	3 327 212,88
ACTIF CIRCULANT						DETTES CIRCULANTES			
Fournisseurs débiteurs	40	11 580,50		11 580,50	10 827,50	Fournisseurs	40	399,06	-
Créances et comptes rattachés	41	757 012,40		757 012,40	760 292,38	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	-	-
Cotisations à classer ou à régulariser	474	-		-	-	Dettes diverses	464	-	-
Produits à recevoir	468700	47 581,68		47 581,68	44 730,88	Charges à payer	468600	1 747 555,24	1 818 926,36
dont créances sociales		647,47		647,47	62,84	dont dettes sociales		134 415,02	216 054,00
dont créances diverses		46 934,21		46 934,21	44 668,04	dont dettes diverses		1 613 140,22	1 602 872,36
Valeurs mobilières de placement	50	-		-	0,00	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-
Etablissements bancaires et assimilés	51	4 299 974,60		4 299 974,60	4 330 854,48	Etablissements bancaires et assimilés	51		566,00
Total de l'actif circulant		5 116 149,18	-	5 116 149,18	5 146 705,24	Total des dettes		1 747 954,30	1 819 492,36
Total actif		5 116 149,18	-	5 116 149,18	5 146 705,24	Total passif		5 116 149,18	5 146 705,24

CHARGES		Solde 2013	PRODUITS		Solde 2013
1- Charges d'exploitation			1 - Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail		7 013 570,81	Contribution sociale généralisée		7 203 092,64
Prestations décès - capital décès		86 350,32	Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement		2 896,41
Action sanitaire et sociale		56,50	Autres contributions (reversement CNSA)		40 568,40
Actions de prévention		1 125,06			
Total Prestations sociales	656	7 101 102,69	Total cotisations sociales et CSG	756 et 757	7 246 557,45
Autres charges de gestion technique	657	223 440,10	Produits exceptionnels de gestion courante	774	8 946,99
Subvention de gestion technique	658	-	Subvention de gestion technique	758	1 101 769,15
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante		
Autres charges de gestion courante	655	864 851,43			
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	803 786,00	Reprise sur provisions	781	635 992,00
Total charges d'exploitation		8 993 180,22	Total produits courants		8 993 265,59
Résultat courant d'exploitation (excédent)		85,37	Résultat d'exploitation (déficit)		-
2 - Charges financières			2 - Produits financiers		
Charges d'intérêts	661	85,37	Produits de gestion financière	76	-
Total charges financières		85,37	Total produits financiers		-
Résultat financier (excédent)		-	Résultat financier (déficit)		85,37
3 - Charges exceptionnelles			3 - Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses	678	-			
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels		-
Résultat exceptionnel (excédent)		-	Résultat exceptionnel (déficit)		-
TOTAL DES CHARGES		8 993 265,59	TOTAL DES PRODUITS		8 993 265,59
Résultat général (excédent)		-	Résultat général (déficit)		-

CHARGES		Solde 2013	PRODUITS		Solde 2013
1 - Charges d'exploitation			1 - Produits d'exploitation		
Charges de gestion technique : prestations			Produits de gestion technique		
Maladie - Maternité - Accidents du travail		3 561 359,84	Cotisations patronales	756111111	4 754 579,24
			Cotisations salariales	756111121	446 711,50
Prestations décès		406 794,15			
			Cotisations des inactifs sur les revenus de remplacement	756112111	339 006,02
Action sanitaire et sociale		395 184,14			
Actions de prévention		-			
Total Prestations sociales	656	4 363 338,13	Total cotisations sociales	756	5 540 296,76
Autres charges de gestion technique	657	-			
Subvention de gestion technique	658	825 220,88	Subvention de gestion technique	7583	120 480,89
Charges de gestion courante			Produits de gestion courante		
Achats de matériel, équipement	605	613,12			
Déplacements, missions, colloques	625	-	Prestations indues à récupérer	7586	-
Services bancaires	627	1 010,72			
Redevance pour concession de logiciel	651	148 937,88	Contribution Capitaux Décès - Dotation	7585	90 795,08
Autres charges de gestion courante	655	370 650,30			
Equilibre des provisions			Equilibre des provisions		
Dotations aux amortissements et aux provisions	681	377 715,00	Reprise sur provisions	781	307 913,00
Total charges d'exploitation		6 087 486,03	Total produits courants		6 059 485,73
Résultat courant d'exploitation (excédent)		-	Résultat d'exploitation (déficit)		28 000,30
2 - Charges financières			2 - Produits financiers		
Charges diverses	66	-	Produits de gestion financière	76	27 500,30
Total charges financières		-	Total produits financiers		27 500,30
Résultat financier (excédent)		27 500,30	Résultat financier (déficit)		-
3 - Charges exceptionnelles			3 - Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles diverses	678	-	Produits exceptionnels	77	500,00
Total charges exceptionnelles		-	Total produits exceptionnels		500,00
Résultat exceptionnel (excédent)		500,00	Résultat exceptionnel (déficit)		-
TOTAL DES CHARGES		6 087 486,03	TOTAL DES PRODUITS		6 087 486,03
Résultat général (excédent)		-	Résultat général (déficit)		-

BILAN - Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat					EXERCICE 2013				
ACTIF					PASSIF				
Libellé du compte	n° du compte	brut au 31/12/2013	amortissement et provisions	net au 31/12/2013	net au 31/12/2012	Libellé du compte	n° du compte	31/12/2013	31/12/2012
ACTIF IMMOBILISE					PASSIF IMMOBILISE				
						Reports à nouveau	11	3 002 863,14	3 002 863,14
						Résultat	12	-	-
						Total des fonds propres		3 002 863,14	3 002 863,14
						Provisions pour prestations légales	15	1 181 501,00	943 905,00
						Total passif immobilisé		4 184 364,14	3 946 768,14
ACTIF CIRCULANT					DETTES CIRCULANTES				
Fournisseurs débiteurs	409	10 957,00		10 957,00	9 413,50	Fournisseurs	401	1 700,72	-
Créances et comptes rattachés	41	1 285 079,42		1 285 079,42	1 237 030,86	Créances et comptes rattachés (crédeurs)	41	-	-
Relations financières avec une autre entité	456					Relations financières avec une autre entité	456		
Produits à recevoir	468700	446 946,80		446 946,80	356 201,26	Charges à payer	468600	114 132,00	753 086,22
dont créances sociales		22 417,34		22 417,34	260 531,42	dont dettes sociales		112 960,48	549 034,00
dont créances diverses		424 529,46		424 529,46	95 669,84	dont dettes diverses		1 171,52	204 052,22
Valeurs mobilières de placement	50	-		-	-	Prestations à classer ou régulariser	475	-	-
Etablissements bancaires	51	2 557 213,64		2 557 213,64	3 097 208,74	Etablissements bancaires	51	-	-
Total de l'actif circulant		4 300 196,86		4 300 196,86	4 699 854,36	Total des dettes		115 832,72	753 086,22
Total actif		4 300 196,86		4 300 196,86	4 699 854,36	Total passif		4 300 196,86	4 699 854,36

CINQUIÈME PARTIE : LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ DE PROGRAMME « PUBLIC SÉNAT »

Rapport de gestion du Conseil d'Administration de Public-Sénat à l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique du 21 mai 2014

* * *

Nous avons demandé au Bureau du Sénat de mettre à l'ordre du jour de sa réunion du 31 mai 2014 les points relevant de décisions de l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique, conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre Société à l'effet de lui demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

I. Comptes annuels

Les présents comptes sont arrêtés au 31 décembre 2013. Ils portent sur le quatorzième exercice de la société de programmes Public Sénat, créée le 16 février 2000 et dont les premiers programmes ont été mis à l'antenne le 25 avril 2000.

1.1. Analyse des produits

En 2013, la dotation versée par le Sénat à Public Sénat s'est élevée à 17 857 000 euros, dont 17 342 000 euros affectés à l'exploitation de la chaîne, en hausse de 200 000 euros par rapport à 2012. Cette évolution correspond en totalité à la subvention d'équilibre enregistrée dans les comptes 2011. En 2013, la dotation du Sénat représente 98,2% des ressources d'exploitation.

Les autres produits d'exploitation se sont élevés à 304 323 euros, en forte hausse par rapport à 2012 où ils s'élevaient à 106 599 euros. Ce chiffre comprend :

- 215 250 € de produits de parrainage, contre 80 000 € en 2012. Cette hausse correspond pour l'essentiel aux nouveaux parrainages conclus sur les émissions *Itinéraire Bis* et *Bibliothèque Médicis* ;
- 36 691 € de produits de coproduction, contre 3 696 € en 2012, dont 24 000 € issus d'un partenariat conclu pour la couverture du salon international de l'agriculture ;
- 47 954 € de produits divers, contre 9 098 € en 2012, dont 33 666 € lié à une régularisation de l'organisme de retraite ;
- 4 428 € de produits de droits de diffusion, contre 11 056 € en 2012.

Enfin, sont enregistrés 15 531 euros de transferts de charges divers. Aucune reprise de provision n'est en revanche constatée.

Les ressources d'exploitation de la chaîne s'élèvent ainsi à 17 661 854 euros au total.

Les produits financiers, principalement issus des placements de la chaîne dont la rentabilité s'est contractée en 2013, se sont élevés à 18 421 euros, contre 33 737 euros en 2012.

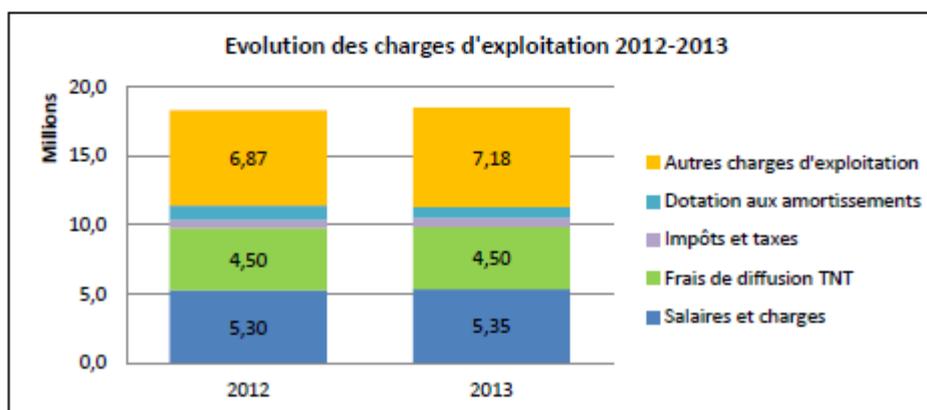
Les produits exceptionnels s'élèvent quant à eux à 830 601 euros, composés de :

- 718 413 € de reprises des subventions d'investissement des exercices antérieurs, contre 951 439 euros en 2012. Cette diminution va de pair avec une baisse de la dotation aux amortissements comptabilisé en charge d'exploitation. Elle s'explique pour l'essentiel par le volume important d'immobilisations en cours, dont l'amortissement ne débutera qu'en 2014 ;
- 112 188 € d'ajustements de provisions pour risques.

1.2. Analyse des charges

Les charges d'exploitation se sont élevées en 2013 à 18 482 521 euros, en hausse de 1,1 %, réparties comme suit :

- 5 352 385 € de salaires et charges, en hausse de 1,1 %. Cette évolution inclut les progressions automatiques de salaires liée à l'ancienneté (GVT), les mesures individuelles et collectives, mais également le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) à hauteur de 54 k€. Hors CICE, la hausse est de 2,1 %. La masse salariale représente 29 % des charges d'exploitation ;
- 4 500 000 € de frais de diffusion TNT, stables par rapport à 2012 conformément au contrat conclu avec GR1. Ces frais représentent 24,3 % des charges d'exploitation ;
- 7 175 478 € d'autres charges d'exploitation, en hausse de 302 456 € (4,4%) par rapport à 2012. Cette hausse s'explique notamment par les achats de programmes (documentaires, magazines et films) qui ont progressé de 180 k€, les prestations techniques et informatiques en hausse de 120 k€ pour l'exploitation des systèmes d'information et du site Internet. Les frais généraux, en revanche, diminuent de 38 k€ (-3 %) au cours de l'exercice ;
- 653 992 € d'impôts et taxes, en hausse de 14,6 %. Cette hausse s'explique par la taxe sur les salaires, qui augmente de 65 k€ après modification de la base imposable, et la taxe sur les services de télévision (TST) qui passe de 96 k€ à 112 k€ ;
- 800 666 € de dotation aux amortissements des équipements de la chaîne, en baisse par rapport à 2012 (1 039 680 €) du fait des immobilisations en cours évoqué *supra*.



Les charges exceptionnelles s'élèvent quant à elles à 15 236 euros.

1.3. Formation du résultat

Le résultat d'exploitation négatif de 820 668 euros ainsi dégagé s'explique pour la plus grande part par les dotations aux amortissements comptabilisées en charges d'exploitation (800 666 €), dont la contrepartie est comptabilisée en produits exceptionnels (703 236 € hors mises au rebut). L'écart de 97 430 euros constaté correspond à la charge d'amortissement des investissements autofinancés par la chaîne.

Le résultat financier s'est quant à lui élevé à 17 128 euros, contre 33 737 euros en 2012.

Le résultat exceptionnel, formé par les charges et produits exceptionnels et la reprise des subventions d'investissement précitées, s'élève à 815 364 euros.

Au 31 décembre 2013, Public Sénat présente un résultat net bénéficiaire de 11 825 euros.

1.4. Bilan et trésorerie

Les fonds propres de la chaîne s'élèvent au 31 décembre 2013 à 661 331 euros, stables par rapport à 2012.

La subvention d'investissement au 31 décembre 2013 s'élève quant à elle à 1 318 629 euros.

Le passif de la chaîne est augmenté au 31 décembre 2013 d'une dette de 738 045 euros, correspondant au nominal de l'emprunt de 750 000 euros contracté en décembre 2013 afin de financer les travaux d'installation du nouveau siège social de la chaîne au 20, rue de Vaugirard.

Cet emprunt permet de maintenir le fonds de roulement de la chaîne à hauteur 520 973 euros, en dépit d'une hausse de l'actif immobilisé net, qui passe de 1 461 323 à 2 197 032 euros, sous l'effet de l'investissement précité.

La trésorerie disponible à la fin de l'exercice reste essentiellement liée au cycle d'exploitation de Public Sénat, qui présente un décalage entre l'encaissement des subventions versées par le Sénat et le paiement de ses factures, à l'origine d'un besoin en fonds de roulement négatif de 3 725 427 euros.

Au 31 décembre 2013, la trésorerie s'établit à 4 246 400 euros, quasi stable par rapport à 2012.

II. Rapport d'activité

2013 a constitué la première année d'exécution du contrat d'objectif et de moyens (COM) signé entre Public Sénat et le Sénat le 19 décembre 2012 pour la période 2013-2015. Ce premier exercice a fait l'objet d'un rapport, qui retrace la mise en œuvre de la stratégie éditoriale de la chaîne, ses développements numériques et sa politique de partenariats et les moyens mobilisés en conséquence. Le présent rapport en reprend les principales conclusions.

2.1. Les programmes produits et diffusés en 2013

Aux termes de la loi du 30 décembre 1999 portant création de La Chaîne Parlementaire, Public Sénat remplit une mission de service public, d'information et de formation des citoyens à la vie publique, par des programmes parlementaires, éducatifs et civiques. Le suivi et le décryptage du travail parlementaire est au cœur de la ligne éditoriale de la chaîne et sa stratégie de programmes : montrer, expliquer et faire partager.

Public Sénat rend compte et décrypte toutes les semaines le travail du Sénat et des sénateurs. Le traitement de la séance a connu une importante évolution à la rentrée 2013, avec la mise en place d'une nouvelle tranche d'information, *24h Sénat*, et l'installation d'une caméra dans la tribune de presse de l'hémicycle. Sont ainsi diffusés et analysés, de 16h à 19h30, les moments forts de l'examen des textes dans l'hémicycle ainsi que des auditions d'experts et de personnalités politiques menées par les commissions du Sénat.

L'émission « *On refait la séance* » s'est poursuivie. Diffusée après les « *Questions d'actualité au gouvernement* » permet aux ministres et parlementaires de débattre un jeudi sur deux sur un plateau situé au cœur du Sénat, dans la salle des conférences. Et toujours, les « *Focus* » consacrés aux initiatives de sénateurs dans leur région et « *A nous le Sénat* », qui permet de revenir sur leur engagement politique.

Tout au long de l'année 2013, les journalistes de Public Sénat ont suivi au plus près et dans la durée les travaux des sénateurs. Deux « *Dessous de la loi* » ont été réalisés, le premier sur la « *Le mariage pour tous* » et le second sur « *Le cumul des mandats* ». Les travaux de quatre missions sénatoriales ont également été suivis sur les médecines parallèles, le très haut débit, le recrutement et la formation des professeurs et le dopage.

Public Sénat a également renforcé sa présence dans les territoires à travers les émissions « *Itinéraire bis* », qui a fait découvrir au téléspectateur une France inattendue, « *Les pieds sur terre* » consacrés à des initiatives favorisant le développement durable, « *Un lieu, une histoire* » qui fait revivre des événements historiques sur des lieux souvent méconnus et « *Affaire à suivre* », consacrée à un dossier local de portée nationale. Une nouvelle émission a également été créée, « *Culture T* », consacrée à la vie culturelle en région.

Avec des directs, des magazines, des débats et des documentaires, la grille est structurée autour de deux tranches d'information quotidienne : celle de 19 heures, rebaptisée *24h Sénat*, animée depuis septembre 2013 par Delphine Girard, en partenariat avec le nouvelobs.com ; et celle de 22 heures, présentée par Sonia Mabrouk, en partenariat avec lefigaro.fr.

Les magazines de la chaîne – « *Preuve par trois* », « *Déshabillons-les* », « *Parlement Hebdo* », « *Europe Hebdo* », « *Le Débat* », « *La Politique c'est net* », « *Bibliothèque Médicis* », « *En quête d'Europe* » ont continué à distinguer la chaîne par un temps et un ton

différents, ainsi que deux séries documentaires, « *Attention grands travaux* » et « *Les dessous de la mondialisation* ». Près de soixante documentaires ont par ailleurs été diffusés, dont 27 coproduits ou préachetés.

Public Sénat a également poursuivi sa politique ambitieuse de directs. Outre la retransmission des séances, commissions et auditions du Sénat, ont été couverts tout au long de l'année des discours de personnalités publiques de toutes sensibilités et des événements tels que les universités d'été, les journées parlementaires, le congrès de l'association des maires de France ou encore le salon international de l'agriculture.

Public Sénat a par ailleurs poursuivi en 2013 la recherche de synergies avec LCP-Assemblée Nationale, tout en veillant à maintenir son identité propre : coproduction d'une série de modules pédagogiques, « *Les clés de la République* », qui s'ajoutent aux deux émissions hebdomadaires communes (« *Parlement Hebdo* » et « *Europe Hebdo* ») et au magazine « *Génération République* » coproduit au cours de la saison 2012-2013 ; poursuite de la coproduction de directs et opérations spéciales, même si leur nombre a diminué en 2013 après une année électorale 2012 particulièrement riche en événements ; et poursuite de la mutualisation des sources d'images et des droits d'auteurs. En matière d'investissement, les deux chaînes ont par ailleurs conclu en commun un contrat avec TDF pour la fourniture du service de télévision connectée « retour au début ».

2.2. Antennes de Public Sénat

Concernant l'exposition de la chaîne, la TNT couvre dorénavant plus de 95% du territoire. Elle reste le moyen de réception le plus répandu.

Outre la TNT (canal 13, partagé avec LCP-AN), Public Sénat a poursuivi sa politique de diffusion de ses programmes sur l'ensemble des vecteurs de diffusion : le câble et le satellite, l'ADSL 24/24, Internet et sur les téléphones mobiles. La chaîne en direct et les VOD de la chaîne sont ainsi accessibles sur tablettes et téléphones mobiles depuis l'automne 2013.

Le site Internet de Public Sénat a également conservé sa vitalité, avec près de 1 300 000 connexions aux contenus de la chaîne par mois. En proposant la chaîne en direct avec le player 24/24, plus de 10 000 programmes en VOD gratuite et illimitée, son fil d'information politique et parlementaire et une interactivité renforcée, publicsénat.fr s'impose comme une antenne à part entière.

Enfin, 2013 a été marquée par l'entrée de Public Sénat sur la télévision connectée, avec la mise en service de la fonction « retour au début » précitée en septembre 2013.

2.3. Investissements

L'année 2013 a été marquée en matière d'investissement par le projet de déménagement de la rédaction de la chaîne de la chapelle du Palais dans les locaux de l'ancienne librairie du Sénat, au 20, rue de Vaugirard. Ce projet, dont le principe a été posé dans le COM en décembre 2012 et dont le budget a été arrêté en avril 2013 à hauteur de 1,5 millions d'euros dont 1 million d'euros à la charge de la chaîne, a permis l'installation des équipes le 6 janvier 2014.

Le coût du projet pour la chaîne a été financé par un emprunt de 750 000 €, et le redéploiement de 250 000€ de reliquat de subvention initialement prévue pour le

réaménagement des fréquences TNT et devenu sans emploi à la suite de l'enregistrement des charges correspondantes au compte de résultat de la chaîne en 2012.

La chaîne a par ailleurs bénéficié d'une dotation d'investissement de 515 000 € en 2013, conformément au plan d'affaires du COM, auxquels se sont ajoutés près de 100 000 € de report 2012.

Ce budget a permis de financer :

- l'aménagement du nouvel espace affecté par le Sénat à la chaîne dans la régie ;
- la poursuite du plan de renouvellement et de sécurisation des matériels techniques, informatiques et des logiciels utilisés par les équipes ;
- le développement du site Internet, de la télévision connectée et système de production et d'archivage MAM-NRCS ;
- et l'achat d'une nouvelle grille d'ordre et de commutation audio-vidéo, première étape du passage à une production des programmes de la chaîne en haute définition.

Les décors de certaines émissions ont été également améliorés ou créés, en particulier « *Déshabillons-les* », « *Preuves par trois* » et « *Le Club des municipales* ».

2.4. Gestion des ressources humaines et dialogue social

En matière de gestion sociale, l'année 2013 a été marquée par une forte mobilisation pour la préparation du déménagement de la rédaction. Organisé sous la forme de groupes de travail, ces échanges ont permis une remise à plat de l'organisation et des conditions de travail des équipes.

Les instances représentatives du personnel ont été renouvelées le 25 janvier 2013 pour une durée de deux ans. La délégation unique du personnel a été scindée entre délégués du personnel d'une part – au nombre de trois et ouvert aux personnels mis à disposition, et comité d'entreprise d'autre part, composé de quatre membres. Un second accord sur la NAO (négociation annuelle obligatoire) a été signé le 25 avril 2013.

Par ailleurs, le plan de formation initié en 2012 a été poursuivi et a permis de faire passer le nombre de personne ayant suivi une formation de 7 à 20.

Enfin, l'année 2013 a été marquée par la décision du Sénat, afin d'achever la logique de transparence financière entre la chaîne et son actionnaire, de mettre fin aux mises à disposition de fonctionnaires au sein de Public Sénat.

L'effectif de Public Sénat au 31 décembre 2013 s'élevait ainsi à 57 personnes en équivalent temps plein (ETP) sur des postes permanents, dont 32 journalistes. Les 5 ETP supplémentaires correspondent au remplacement des quatre fonctionnaires du Sénat anciennement mis à disposition et à des passages de temps partiel à temps complet.

2.5. Evolution prévisible et perspectives 2014

Le budget de Public Sénat pour 2014 s'élève à 18 829 000 euros, dont 18 305 000 euros pour l'exploitation et 524 000 euros pour l'investissement. Sur ce montant, la dotation versée par le Sénat à la chaîne s'élève à 18 569 000 euros, soit 98,6% des ressources de la chaîne.

Ce budget intègre en premier lieu le plan d'affaires fixé dans le COM signé en 2012 qui fixait le budget de la chaîne pour 2014 à 18,4 millions d'euros ; et d'autre part la décision du Sénat, prise en avril 2013, d'achever la logique de transparence financière qui caractérise ses relations avec la chaîne, en mettant fin aux mises à disposition de fonctionnaires évoquées précédemment, et en réévaluant le montant des loyers versés par la chaîne au Sénat pour les rendre conforme aux prix du marché immobilier. En contrepartie, la chaîne s'est vue attribuer une compensation financière dont le montant a été fixé à 400 000 €.

La hausse du budget d'exploitation en 2014 s'articule autour des éléments suivants :

- une hausse de 330 000 € de la masse salariale, dont 200 000 € de remplacement des mises à disposition ;
- une hausse de 200 000 € des loyers perçus par le Sénat ;
- une hausse de 173 000 € des charges courantes, notamment les charges locatives des nouveaux locaux de la chaîne, la charge de l'emprunt et l'amortissement des investissements autofinancés ;
- une stabilité des coûts de diffusion à un niveau identique à 2013, soit 4,5 M€, conformément au contrat conclu avec GR1 le 1^{er} janvier 2011.

La répartition du budget d'exploitation par grands postes reste quasi stable par rapport à 2013 : le coût de grille représente 59 % des charges (10,850 M€), les frais de diffusion 25 % (4,5 M€, stables par rapport à 2013). Les 16 % restants sont répartis entre les frais généraux (9 %), les impôts et taxes (4 %) et les dépenses de communication (3 %).

En termes de programmes, l'année 2014 s'annonce particulièrement riche, avec les trois rendez-vous électoraux des municipales, européennes et sénatoriales. La chaîne poursuit également sa politique de documentaires, de reportages sur les travaux du Sénat et de programmes consacrés aux territoires.

En matière d'investissements, la subvention d'investissement sera prioritairement affectée aux actions suivantes :

- la poursuite du renouvellement du matériel technique, informatique et logiciels à hauteur de 275 000 € ;
- la poursuite du développement numérique de la chaîne, à hauteur de 100 000 € ;
- la deuxième phase de passage à la production des programmes en haute définition, à hauteur de 125 000 €.

Des travaux d'aménagement seront également réalisés dans les locaux du 92, bd Raspail.

III. Informations complémentaires

3.1. Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote est la suivante :

Le Sénat possède la totalité du capital social et des droits de vote, conformément à l'article 6 des statuts. Aucune modification du capital social n'est intervenue au cours de l'exercice.

3.2. Prise de participation (Code de commerce article L.233-6).

Public Sénat ne détient aucune participation en 2013.

3.3. Participation des salariés au capital

Le capital de la Société est intégralement détenu par le Sénat, conformément à l'article 6 des Statuts. Le statut particulier de la Société explique notamment que la participation des salariés n'a pas été développée au cours de l'exercice clos.

3.4. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code du commerce.

3.5. Convention visées à l'article L. 225-39 du Code de Commerce

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention portant sur des opérations courantes telles que visées à l'article L. 225-38 du Code du commerce.

3.6. Evénements post-clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

3.7. Situation des mandats sociaux

Par décision du 27 février 2013, le Bureau du Sénat a nommé Mme Haude D'HARCOURT en qualité de personnalité qualifiée au conseil d'administration de Public Sénat en remplacement de Mme Fleur PELLERIN, pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'au 12 octobre 2013.

Par décision du 23 octobre 2013, le Bureau du Sénat a nommé M. Jean-Pierre CHEVENEMENT, en qualité de représentant de groupe politique en remplacement de M. Jean-Pierre Placade, et a renouvelé pour une durée de 3 ans les mandats de Mme Jacqueline Gourault, en qualité de représentant de groupe politique, et de Mme Haude D'HARCOURT et de M. Olivier MONGIN, en qualité de personnalités qualifiées.

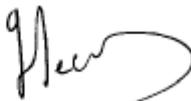
Le conseil d'administration de Public Sénat au 31 décembre 2013 était ainsi composé de : MM. Gilles LECLERC, Didier GUILLAUME, Gérard DERIOT, Jean-Claude CARLE, Jean-Pierre CHEVENEMENT, Mmes Brigitte GONTHIER-MAURIN, Jacqueline GOURAULT, Haude D'HARCOURT et MM. Jean-Jacques MIRASSOU, Olivier MONGIN et Jean-Marc TODESCHINI.

Selon les informations transmises par la Direction du secrétariat du Bureau, du protocole et des relations internationales, les mandataires sociaux exercent par ailleurs un mandat dans les organismes suivants : M. Didier GUILLAUME, membre du conseil d'orientation et de surveillance de l'association du pôle scientifique de Rovaltain pour la toxicologie et l'écotoxicologie ; M. Jean-Claude CARLE, président de la société coopérative de logements sociaux Alpes-Habitat ; M. Jean-Pierre CHEVENEMENT, membre du conseil d'administration de la fondation Res Publica, membre du conseil d'administration de l'institut français des relations internationales et membre du conseil d'administration de l'université de technologie de Belfort-Montbéliard ; Mme Brigitte GONTHIER-MAURIN, membre du conseil d'administration du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (établissement public de l'Etat) ; Mme Jacqueline GOURAULT, membre du comité de la société d'encouragement du cheval français ; M. Jean-Jacques MIRASSOU, membre du conseil d'administration de la SA HLM Les chalets ; Jean-Marc TODESCHINI, membre du conseil d'administration de la SEM Euro-Moselle Développement ; et M. Olivier MONGIN, président de la Revue Esprit et membre du conseil d'administration de la société ILLIS (société informatique).

Le Commissaire aux Comptes rend compte de sa mission au titre de l'exercice clôt au 31 décembre 2013.

Tous les points figurant dans le présent rapport de gestion seront soumis à votre approbation.

Fait à Paris, le 15 avril 2014


Gilles Leclerc
Président du Conseil d'administration

Bilan Actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2013	Net 31/12/2012
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	1 425 489	1 188 831	236 658	357 747
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 712 978	1 593 108	119 871	236 191
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 976 549	3 388 228	588 322	508 090
Autres immobilisations corporelles	3 376 505	2 263 178	1 113 327	358 309
Immobilisations corporelles en cours	109 751		109 751	
Avances et acomptes	28 117		28 117	
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	986		986	986
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	10 630 376	8 433 345	2 197 031	1 461 322
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements	9 193		9 193	10 449
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	192 655		192 655	256 139
Autres créances	235 532		235 532	50 767
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement	725 619		725 619	
Disponibilités	3 520 781		3 520 781	4 441 733
Charges constatées d'avance (3)	316 258		316 258	226 270
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 000 038		5 000 038	4 985 358
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	15 630 414	8 433 345	7 197 069	6 446 680
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES		
Capital	120 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	421 207	421 207
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	12 000	12 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	96 299	80 954
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	11 825	15 345
Subventions d'investissement	1 318 629	1 522 042
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 979 960	2 171 547
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	90 000	202 188
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	90 000	202 188
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	738 045	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	17 500	13 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 768 800	2 401 115
Dettes fiscales et sociales	1 602 764	1 586 591
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		72 238
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	5 127 109	4 072 945
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 197 069	6 446 680
(1) Dont à plus d'un an (a)	593 175	
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 516 435	4 059 945
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	17 342 000	17 142 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	15 531	38 939
Autres produits	304 323	106 599
Total I	17 661 854	17 287 538
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	19 037	12 396
Variations de stock	1 256	-2 299
Autres achats et charges externes (a)	11 390 121	11 252 290
Impôts, taxes et versements assimilés	653 992	570 724
Salaires et traitements	3 714 695	3 622 801
Charges sociales	1 637 690	1 673 908
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	800 666	1 039 680
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	265 065	110 636
Total II	18 482 521	18 280 136
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-820 668	-992 598
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		3 535
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	18 421	30 201
Total V	18 421	33 737
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	1 292	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	1 292	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	17 128	33 737
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-803 539	-958 861

Compte de Résultat (suite)

	31/12/2013	31/12/2012
<i>Produits exceptionnels</i>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	718 413	1 061 410
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	112 188	72 000
Total produits exceptionnels (VII)	830 601	1 133 410
<i>Charges exceptionnelles</i>		
Sur opérations de gestion	60	56 888
Sur opérations en capital	15 176	128
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		102 188
Total charges exceptionnelles (VIII)	15 236	159 204
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	815 364	974 206
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	18 510 875	18 454 685
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	18 499 050	18 439 340
BENEFICE OU PERTE	11 825	15 345
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

LES TRAVAUX DE LA COMMISSION SPÉCIALE

Le 15 octobre 2013, la Commission spéciale a constitué son Bureau.

Le 4 février 2014, elle a entendu le Directeur des Affaires financières et sociales sur les moyens mis à la disposition des Sénateurs pour l'emploi de leurs collaborateurs.

Le 8 avril 2014, elle a procédé à l'audition du Directeur des Affaires financières et sociales sur le compte administratif de l'exercice 2013 et a adopté le questionnaire relatif au compte administratif, adressé aux Questeurs.

Le 15 avril 2014, elle a auditionné le Président-Directeur général de Public Sénat, sur les comptes de cette société pour 2013.

Le 30 avril 2014, elle a successivement entendu le Trésorier sur les comptes des Caisses des retraites pour 2013, et le magistrat de la Cour des comptes responsable de la mission d'audit des comptes du Sénat.

Le 28 avril 2014, le Premier Président de la Cour des Comptes a transmis au Président du Sénat, aux fins de remise au Président à la Commission spéciale son rapport de certification, établi à l'issue de l'audit des comptes du Sénat pour l'exercice 2013, aux termes duquel la Cour « *certifie qu'au regard des règles et principes comptables qui sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat* ».

Le 6 mai 2014, elle a procédé à l'audition des Questeurs.

Au cours de sa réunion du mercredi 14 mai 2014, après avoir entendu le rapport de M. Eric DOLIGÉ, Rapporteur, et en application du règlement budgétaire et comptable du Sénat, la Commission spéciale a, sur proposition de M. Gérard MIQUEL, Président, et par arrêté :

- approuvé définitivement les comptes de l'exercice 2013 et donné quitus aux Questeurs de leur gestion ;

- donné quitus au Trésorier de la régularité du compte de gestion de l'exercice 2013.

ANNEXE
CONCLUSIONS DE L'EXAMEN DES COMPTES AGRÉGÉS
DU SÉNAT PAR LA COUR DES COMPTES

Cour des comptes



Avril 2014

CERTIFICATION DES COMPTES DU SENAT

EXERCICE 2013

RAPPORT DE CERTIFICATION

La Cour a réalisé un audit en vue de la certification des comptes du Sénat. Cette mission, qui a visé à apprécier la conformité des états financiers au référentiel comptable de cette assemblée, n'a pas porté sur la gestion des moyens, matériels et humains, mobilisés pour assurer le fonctionnement du Sénat.

*

La Cour, dans sa section « pouvoirs publics constitutionnels » de la quatrième chambre, compétente pour se prononcer sur les rapports d'instruction relatifs à la certification des comptes des assemblées parlementaires, délibérant le 23 avril 2014, sous la présidence de M. Vachia, président de la quatrième chambre, a adopté le présent rapport de certification sur les comptes du Sénat de l'exercice 2013.

Elle a arrêté sa position au vu du compte-rendu des vérifications opérées.

Ont participé au délibéré : M. Vachia, président, MM. Ganser, Pannier, Vermeulen, Maistre, Martin et Belluteau, conseillers maîtres.

A été entendu, en son rapport, M. Belluteau, rapporteur du projet, assisté de MM. Belobo et Joulin et de Mmes Lekehal et Serfaty, experts, au contre-rapport de M. Vermeulen.

I- INTRODUCTION

La mission de la Cour

a) La mission de certification des comptes du Sénat de l'exercice 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport, est la première conduite par la Cour des comptes. Jusqu'à cette année, celle-ci faisait état, dans l'acte de certification des comptes de l'Etat qu'elle publie en application du 5° de l'article 58 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, des vérifications conduites sur les comptes du Sénat par les cabinets désignés à la demande de celui-ci par le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables.

Elle se déroule conformément à la convention signée le 23 juillet 2013 par le Président du Sénat et le Premier président de la Cour des comptes, qui en définit le cadre et les modalités, et dans le respect des textes auxquels cette convention se réfère : l'article 47-2 de la Constitution ; l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires ; l'article 58-5° de la loi organique du 1^{er} août 2001 précitée ; l'article 103 du règlement du Sénat.

b) La mission comporte deux phases :

- *une première phase, dite « préliminaire »*, préparatoire à la certification proprement dite, a pour objet d'examiner les procédures et dispositifs en vertu desquels sont établis et suivis les éléments destinés à être repris dans les comptes et les applications de gestion, d'identifier les risques d'erreurs significatives dans les comptes du Sénat et de vérifier la correcte application par les services des principes et procédures établis par le référentiel comptable.

Les vérifications ainsi effectuées poursuivent trois objectifs :

. évaluer les procédures en vigueur, leur adaptation en termes de couverture des risques et de séparation des tâches, ainsi que la pertinence et la bonne articulation des contrôles clés au regard du suivi des risques identifiés et de la qualité des inscriptions comptables ;

. procéder à une revue de la formalisation de ces procédures, à la fois sous l'angle de leur caractère opérationnel pour les services qui ont à les appliquer et de la documentation disponible pour préparer, conduire et rendre compte des vérifications effectuées au titre du contrôle interne ;

. vérifier l'effectivité des procédures décrites et leur efficacité au regard de la qualité des comptes (réalité du contrôle ; modalités pratiques ; mode de révision ; mesures correctives appliquées).

A l'issue de la phase préliminaire sur les comptes de 2013, la Cour a formulé quarante-neuf recommandations relatives aux opérations préalables à l'élaboration des comptes annuels, qui se rapportent aux différents domaines en lien direct avec les comptes (organisation et modalités du contrôle interne ; systèmes d'information financière ; ressources humaines ; dépenses ; trésorerie, prêts et états financiers) ;

- *une seconde phase, dite « finale »*, est consacrée à l'examen des comptes du Sénat pour l'exercice clos. Afin de pouvoir formuler une appréciation motivée sur les états financiers et les documents qui les accompagnent, la Cour, dont les travaux s'inscrivent dans une démarche pluriannuelle, procède notamment aux diligences suivantes :

. la revue analytique des opérations de dépenses et de recettes et de leur traitement dans la comptabilité,

- . le rapprochement des balances auxiliaires avec les données de la balance générale ainsi qu'avec les pièces justifiant leur enregistrement dans ces états comptables,
- . des tests et vérifications appliqués aux postes comptables du bilan et du compte de résultat,
- . l'analyse des éléments portés hors bilan,
- . la vérification exhaustive de l'information donnée dans l'annexe aux états financiers,
- . des entretiens complémentaires avec le producteur des comptes.

Les comptes du Sénat et les documents qui les accompagnent

a) En application du second alinéa de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable du Sénat, le Trésorier établit un compte de gestion pour l'exercice clos, qui comporte :

- pour chacune des entités budgétaires du Sénat et pour chaque comptabilité annexe (la caisse des retraites des anciens sénateurs ; la caisse des retraites du personnel du Sénat ; la caisse de sécurité sociale des sénateurs ; la caisse de sécurité sociale du personnel du Sénat) : la balance générale des comptes, le bilan, le compte de résultat ;

- un bilan et un compte de résultat agrégés ainsi qu'une annexe présentant notamment les règles et les méthodes comptables. Ces états sont l'objet de la mission de certification de la Cour des comptes.

b) Les comptes objets du présent audit de certification ne comprennent pas ceux de la *Chaîne parlementaire - Public Sénat*, société de programme créée par la loi du 30 décembre 1999 portant création de *La Chaîne parlementaire*, qui sont certifiés par des commissaires aux comptes. Les comptes du Sénat comportent à l'actif du bilan la valeur de sa participation dans *Public Sénat*.

c) En application de l'article 7 de l'ordonnance précitée n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, les comptes du Sénat sont distincts du compte général de l'Etat, mais ils sont destinés, une fois qu'ils ont été apurés par la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne, à y être intégrés. Il appartient dès lors au teneur des comptes de l'Etat de veiller à ce que les retraitements nécessaires soient effectués de telle manière qu'ils répondent aux exigences du référentiel comptable de celui-ci.

d) Les comptes du Sénat objets de la présente mission intègrent les charges induites pour le Sénat par l'entretien du bâtiment, dont il est affectataire et qui héberge le Musée du Luxembourg, mais pas les charges et produits afférents à l'activité de celui-ci, qui fait l'objet d'une délégation de service public.

e) Les comptes du Sénat de l'exercice 2013 ont bien été transmis à la Cour selon le calendrier initialement convenu : les balances stabilisées le 15 février, le compte de gestion le 15 mars, les comptes agrégés le 20 mars. Leur version définitive, intégrant les ajustements demandés par la Cour, a été communiquée le 2 avril.

Ils comprennent l'ensemble des éléments prévus par l'article 34 précité.

La tenue et l'établissement des comptes

a) Le règlement du Sénat dispose, en son article 103, que le Bureau détermine, par un règlement budgétaire et comptable, les procédures budgétaires et comptables applicables au Sénat. Un arrêté du Bureau du 27 novembre 2007 a adopté le règlement budgétaire et comptable du Sénat issu de la décision de changer le référentiel comptable, suite à l'entrée en vigueur, à

compter du 1^{er} janvier 2007, de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001. Enfin, un arrêté du Bureau du Sénat du 13 mai 2008 a approuvé le règlement précité et son annexe relative au référentiel comptable.

b) Le règlement budgétaire et comptable définit, dans son préambule, que le référentiel comptable du Sénat « se fonde sur le plan comptable général et ne se distingue des règles applicables aux entreprises, en raison des spécificités de l'action et du patrimoine du Sénat, que par référence aux normes comptables de l'Etat ».

Un traitement spécifique a été retenu pour les immobilisations, au titre desquelles les immeubles historiques du Sénat, dits « spécifiques », sont comptabilisés - comme tous les immeubles spécifiques de l'Etat - à l'euro symbolique ; pour leur part, les engagements sociaux font l'objet d'une mention dans l'annexe aux états financiers, ainsi que l'autorise la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité du 1^{er} avril 2003.

c) En vertu de l'article 34 du règlement budgétaire et comptable, le compte de gestion est présenté aux Questeurs, qui le transmettent à la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

L'objet de la certification

a) La mission d'audit vise à mettre la Cour des comptes en situation de certifier, avec une assurance raisonnable, que les états financiers qui figurent dans les comptes présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et conformément au référentiel comptable, la situation financière du Sénat à la clôture de l'exercice et le résultat de ses opérations comptables pour l'exercice clos à cette date.

b) Elle a été programmée et mise en œuvre de telle façon que la Cour soit en mesure, conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de la convention précitée, de formuler dans son rapport de certification, en se référant aux normes de l'audit comptable généralement admises, « une opinion écrite et motivée sur la conformité des comptes du Sénat, dans leurs aspects significatifs, au référentiel comptable du Sénat ».

Les normes d'audit auxquelles la Cour se réfère impliquent l'utilisation de critères et de procédures d'audit relatifs aux flux d'opérations, aux soldes des comptes en fin de période, ainsi qu'à la présentation et aux informations fournies dans les états financiers. La Cour fonde son jugement professionnel en appréciant l'intensité et le nombre des difficultés rencontrées.

L'expression de la position de la Cour

Conformément à l'article 3 de la convention du 23 juillet 2013 précitée, la Cour exprime son opinion dans un rapport de certification qu'elle transmet au Président du Sénat aux fins de remise au Président de la Commission spéciale précitée.

Le rapport de certification est publié par le Président du Sénat.

Il est par ailleurs fait mention de la réalisation de l'audit et de ses conclusions dans l'acte de certification des comptes de l'Etat établi par la Cour en application du 5° de l'article 58 de la loi organique du 1^{er} août 2001 précitée.

Les comptes du Sénat en 2013 : environnement et perspectives

Depuis que le Bureau a procédé au réaménagement du référentiel comptable du Sénat à compter du 1^{er} janvier 2007, le contenu et la présentation des comptes ont été progressivement précisés et améliorés, sur la recommandation du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et des cabinets qui l'assistaient.

S'agissant des comptes de l'exercice 2013, plusieurs modifications ont été, à la demande de la Cour, effectuées dans les comptes provisoires et des ajustements de présentation introduits dans l'annexe aux états financiers. Ces corrections techniques concernent notamment :

- des reclassements de charges et de produits s'agissant des sommes dues au titre des mises à disposition de personnel et des congés de longue durée - qui donnent lieu désormais à la constitution d'une provision - et des intérêts courus ;
- un changement d'estimation au titre des congés payés, afin de prendre acte de la formalisation des règles applicables aux agents du Sénat ;
- l'ajout ou la précision de certaines mentions figurant dans l'annexe aux comptes.

*

II- L'OPINION DE LA COUR SUR LES COMPTES DU SENAT DE 2013

Au terme des vérifications auxquelles elle a procédé, la Cour estime avoir collecté les éléments probants nécessaires pour fonder son opinion sur les comptes du Sénat de l'exercice 2013.

Pour conduire les travaux de certification, la mission d'audit a notamment pu prendre connaissance des règles de tenue et d'établissement des comptes du Sénat, des livres comptables et mandats justifiant les opérations et les soldes comptables qui y figurent et nécessaires à l'exercice de ses travaux, des dispositifs et procédures concourant au contrôle interne comptable et financier et elle a eu communication des documents nécessaires à la formulation d'une opinion sur les comptes.

La Cour certifie qu'au regard des règles et principes comptables qui leur sont applicables, les comptes du Sénat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont, dans leurs aspects significatifs, réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine du Sénat.

Elle attire l'attention sur la note n° 7.1 de l'annexe, qui expose le montant et le mode d'évaluation des engagements de pension et de retraite des sénateurs et du personnel et des engagements assimilés, tels qu'ils ressortent des travaux des cabinets d'actuares consultés par le Sénat, dont elle a validé les conclusions, après avoir examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses retenues et revu les calculs effectués.



SÉNAT

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2013

SOMMAIRE

Bilan agrégé du Sénat	72
Compte de résultat agrégé du Sénat.....	73
NOTES ANNEXES :	
Référentiel comptable.....	74
Règles et méthodes comptables	74
2.1 Modalités d'agrégation des comptes.....	75
2.2 Immobilisations incorporelles.....	75
2.3 Immobilisations corporelles.....	75
2.4 Immobilisations financières.....	77
2.5 Stocks.....	78
2.6 Créances.....	78
2.7 Trésorerie.....	78
2.8 Capitaux propres.....	78
2.9 Provisions pour risques et charges.....	78
2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux.....	79
2.11 Dettes.....	79
2.12 Produits d'exploitation.....	80
2.13 Charges d'exploitation.....	80
2.14 Charges et produits financiers.....	80
2.15 Charges et produits exceptionnels.....	80
Comparabilité des comptes.....	81
Événements significatifs de l'exercice	81
Notes relatives au bilan agrégé	83
5.1 Présentation du bilan au 31/12/2013 contributif par entité.....	83
5.2 Immobilisations incorporelles.....	84
5.3 Immobilisations corporelles.....	85
5.4 Immobilisations financières.....	87
5.5 Créances et dettes d'exploitation.....	90
5.6 Trésorerie.....	91
5.7 Capitaux propres.....	92
5.8 Provisions pour risques et charges.....	93
5.9 Dettes fiscales et sociales.....	93
5.10 Dettes diverses.....	94
5.11 Actifs venant en couverture des engagements de retraite.....	94
Notes relatives au compte de résultat agrégé	96
6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2013 contributif par entité.....	96
6.2 Produits d'exploitation.....	97
6.3 Charges d'exploitation.....	97
Informations complémentaires	99
7.1 Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés.....	99
7.2 Effectifs.....	102
7.3 Avantages accordés à des organismes extérieurs.....	103
7.4 Autres informations.....	103

BILAN AGRÉGÉ DU SÉNAT

ACTIF (K€)	Sénat au 31/12/2013	Sénat au 31/12/2012
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles (nettes)	770	1 056
Immobilisations corporelles (nettes)	256 407	240 804
Immobilisations financières (nettes) (1)	1 308 279	1 389 708
Total de l'actif immobilisé	1 565 455	1 631 568
ACTIF CIRCULANT		
Stocks	840	855
Créances diverses	3 216	9 856
Valeurs mobilières de placement (1)	18 637	4 380
Autres disponibilités (1)	223 175	98 785
Total de l'actif circulant	245 867	113 876
Total actif	1 811 323	1 745 445
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraite (nets) (1)</i>	<i>1 266 717</i>	<i>1 210 923</i>
PASSIF (K€)	Sénat au 31/12/2013	Sénat au 31/12/2012
DOTATION ET RESERVES		
Fonds propres	1 522 002	1 508 116
Report à nouveau	202 290	152 275
Résultat de l'exercice	48 070	50 361
<i>Sénat</i>	8 585	4 514
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	39 484	45 858
<i>Autres</i>		- 11
Total des fonds propres	1 772 362	1 710 752
Provisions pour risques et charges	4 973	7 059
Dettes financières	825	6
DETTES CIRCULANTES		
Fournisseurs	9 356	6 767
Dettes fiscales et sociales	5 780	3 971
Dettes diverses	12 595	11 551
Établissements bancaires et assimilés	5 432	5 341
Total des dettes	33 163	27 630
Total passif	1 811 323	1 745 445

(1) Cf. point 5.11 de l'annexe

COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ DU SÉNAT

(K€)	Sénat au 31/12/13	Sénat au 31/12/12
Produits d'exploitation		
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	341 442	341 442
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale	10 912	10 766
Autres produits d'exploitation	19 284	17 173
Total produits d'exploitation	371 638	369 381
Charges d'exploitation		
Achats et autres charges externes	36 334	35 657
Impôts, taxes et versements assimilés	1 571	1 586
Indemnité parlementaire et traitements	143 183	145 502
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	102 415	101 307
Subvention destinée à Public Sénat	17 857	17 857
Prestations de retraite et de sécurité sociale	89 524	86 396
Autres charges d'exploitation	10 641	10 652
Dotations aux amortissements et provisions	6 964	6 747
Total charges d'exploitation	408 488	405 703
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 36 850	- 36 322
Produits financiers		
Produits des actifs immobilisés	26 142	27 230
Revenus des valeurs mobilières de placement	3	9
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	269	2 163
Revenus des autres produits financiers	4 585	1 773
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	334 798	286 521
Reprises sur amortissements et provisions	36 262	55 211
Total produits financiers	402 059	372 907
Charges financières		
Charges d'intérêts	46	24
Autres charges financières		2
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	312 169	281 107
Dotations aux provisions - charges financières	5 483	4 541
Total charges financières	317 699	285 674
RÉSULTAT FINANCIER	84 360	87 233
RÉSULTAT COURANT	47 511	50 911
Produits exceptionnels		
Produits sur opérations de gestion	57	49
Autres produits exceptionnels	575	108
Reprises sur amortissements et provisions		
Total produits exceptionnels	632	156
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 43	699
Autres charges exceptionnelles	115	7
Dotations aux provisions - charges financières		
Total charges exceptionnelles	72	706
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	559	- 550
TOTAL PRODUITS	774 328	742 444
TOTAL CHARGES	726 259	692 083
RÉSULTAT GÉNÉRAL	48 070	50 361

Sénat
Caisses des retraites et de sécurité sociale
Régies directes

8 585
39 484
liquidation de l'ELS
4 514
45 858
-11

NOTES ANNEXES

1 Référentiel comptable

L'application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001 s'est traduite pour le Sénat par un aménagement des méthodes comptables appliquées dans ses comptes. Il en est résulté un nouveau référentiel comptable.

Les modifications apportées au référentiel du Sénat sont fondées sur l'article 30, alinéa 2 de la LOLF : « *Les règles applicables à la comptabilité générale de l'État ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action* ». Elles résultent également du principe de son autonomie administrative, budgétaire et comptable, garantie de la séparation effective des pouvoirs constitutionnels. Les méthodes comptables appliquées par le Sénat sont conformes aux dispositions du plan comptable général, sous réserve des adaptations qui y sont apportées à raison de ses spécificités institutionnelles.

À cet effet, les règles applicables aux immobilisations corporelles sont compatibles avec les normes comptables de l'État. Les règles applicables aux engagements de retraite et aux avantages similaires sont celles issues de la recommandation n° 2003-R.01 de l'autorité des normes comptables (ANC) modifiée.

Ce nouveau référentiel comptable a été adopté par le Bureau du Sénat par un arrêté en date du 27 novembre 2007. Il est entré en application pour l'examen des comptes de l'année 2007.

2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels du Sénat résultent de l'agrégation des comptes du Sénat stricto sensu, des comptabilités annexes et des régies directes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le périmètre d'agrégation comprend cinq entités comptables.

Les états financiers agrégés du Sénat pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 correspondent à un périmètre comprenant :

- ✓ le Sénat *stricto sensu* ;
- ✓ la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) ;
- ✓ la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) ;
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale des Sénateurs (CSSS) ;
- ✓ la Caisse de Sécurité Sociale du Personnel du Sénat (CSSPS) ;

Ces comptes annuels ont été établis par le Trésorier, conformément au référentiel comptable adopté par le Bureau, en vue de leur transmission à la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne.

Présentés en milliers d'euros, les comptes annuels sont préparés sur la base du principe du coût historique à l'exception du patrimoine immobilier non spécifique.

2.1 Modalités d'agrégation des comptes

Les comptes annuels du Sénat comprennent un bilan agrégé, un compte de résultat agrégé, une annexe présentant les règles et méthodes comptables, ainsi que des notes explicatives des principales rubriques du bilan et du compte de résultat intégrant, notamment, l'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'agrégation des comptes conduit à éliminer les flux réciproques entre les différentes entités comptables. L'élimination de ces flux porte :

- en ce qui concerne le bilan, sur les dettes ou les créances réciproques ;
- s'agissant du compte de résultat, principalement sur les contributions versées par le Sénat aux Caisses des retraites et de sécurité sociale, à l'exclusion des cotisations salariales, ainsi que sur les redevances annuelles de gestion versées par les différentes Caisses au Sénat.

Les flux réciproques internes au Sénat stricto sensu, notamment s'agissant des opérations relatives aux buvettes rattachées au Sénat, sont éliminés à l'intérieur de la colonne « Sénat stricto sensu ».

Certaines rubriques ont été créées dans le bilan agrégé en vue d'identifier les parts contributives des différentes entités comptables au résultat du Sénat, ainsi que les éléments d'actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires.

Afin de fournir une information complète, des états de ventilation du bilan et du compte de résultat agrégés du Sénat font ressortir les contributions des différentes entités comptables.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels acquis. Elles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

2.3 Immobilisations corporelles

Elles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices, pour lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit du Sénat.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles est différent selon la nature de l'immobilisation.

Les catégories suivantes ont été identifiées :

- les biens immobiliers spécifiques ;
- les biens immobiliers non spécifiques ;
- les autres immobilisations corporelles.

2.3.1 Biens immobiliers spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, un patrimoine spécifique (ou historique) a été affecté au Sénat. Ces biens immobiliers à caractère spécifique ou historique, qui comprennent le Palais du Luxembourg, l'Hôtel du Petit Luxembourg, leurs jardins et leurs dépendances historiques, sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan d'ouverture du Sénat.

Les travaux réalisés sur ces biens ont été comptabilisés et amortis à partir du 1er janvier 2007.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sont enregistrés en charges. Ces durées sont les suivantes :

Amortissement des immobilisations liées aux biens spécifiques	Durées
Gros œuvre	25 ans
Réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.)	5 à 10 ans
Installations électroniques	5 à 10 ans
Installations de communication	5 à 10 ans
Autres installations et agencements	5 à 10 ans

2.3.2 Biens immobiliers non spécifiques

Les immeubles non spécifiques appartenant au Sénat ou affectés à son usage sont valorisés à la valeur de marché à dire d'expert. Le montant des travaux immobilisés liés à un bien immobilier et réalisés après la valorisation à dire d'expert augmente la valeur d'ensemble du bien immobilier à due concurrence, sauf à démontrer l'existence d'une perte de valeur.

Sauf circonstance exceptionnelle, la valeur de marché (ou valeur vénale) est révisée périodiquement (3 ans).

L'écart entre la valeur nette comptable d'un bien immobilier non spécifique et sa valeur vénale mise à jour grâce à une nouvelle expertise est inscrit en réserve, dans un sous-compte intitulé « écart de réévaluation ».

Les biens immobiliers non spécifiques ainsi que les immobilisations liées ne donnent pas lieu à amortissement.

2.3.3 *Autres immobilisations corporelles*

Les biens mobiliers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement sur la base de leur durée escomptée d'utilisation.

Amortissement des autres immobilisations corporelles	Durées
Électroménager, machines	10 ans
Matériel industriel, outillage (garage, jardin)	5 à 10 ans
Bibliothèques et mobilier	5 ans
Véhicules (de tourisme et utilitaire)	5 ans
Matériel de bureau	
Matériel vidéo, sonorisation, serveurs informatiques	5 ans
Équipement micro-informatique	4 ans
Matériel photo	3 ans

Toutefois, les biens entrant dans la catégorie des œuvres d'art et assimilées sont inscrits au bilan d'ouverture à l'euro symbolique et, pour les acquisitions ultérieures, à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale pour ceux d'entre eux qui sont reçus à titre gratuit. Ces biens ne sont pas amortissables.

Les biens mis en dépôt au Sénat dont les risques et avantages sont principalement portés par celui-ci sont comptabilisés en immobilisation. Il en est également ainsi des contrats de location assimilables à des contrats de location financement, qui sont traduits dans les comptes de manière à présenter les biens contrôlés à l'actif et la dette correspondante au passif.

2.4 *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières comprennent des titres de participation, des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), des autres titres immobilisés portés par les Caisses des retraites et affectés à la couverture des engagements de retraite et avantages similaires, des prêts ainsi que des dépôts et cautionnements.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et sont provisionnés en cas de perte de valeur.

Les TIAP et les actifs venant en couverture des engagements de retraite et avantages similaires sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, les produits financiers y afférents sont comptabilisés sur la base de la meilleure estimation disponible.

Les plus et moins-values latentes à la clôture de l'exercice sont déterminées selon les modalités suivantes :

- les actifs cotés sont évalués sur la base du dernier cours boursier de l'année ;
- les autres actifs sont évalués sur la base de la meilleure estimation disponible (prix des dernières transactions connues, évaluation communiquée par le gestionnaire).

Les moins-values latentes sont provisionnées sans compensation entre les différentes lignes de titres. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Le résultat de cession des TIAP et des autres immobilisations financières est comptabilisé en résultat financier.

Les prêts aux Sénateurs et aux personnels du Sénat, ainsi que les dépôts et cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale. Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation déterminée en fonction de la capacité de recouvrement.

2.5 *Stocks*

Les stocks sont comptabilisés au coût unitaire moyen pondéré.

2.6 *Créances*

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

2.7 *Trésorerie*

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée à la clôture de l'exercice en cas de perte de valeur. Les plus-values latentes sont mentionnées dans les notes annexes.

Les comptes courants bancaires débiteurs, les encours en caisse et les régies d'avance sont classées dans la rubrique « *Autres disponibilités du bilan* ».

Les comptes d'épargne et assimilés, les intérêts courus sur ces comptes y sont également classés, à l'exception de la Réserve Spéciale d'intervention, pour laquelle ils sont classés en « *immobilisations financières* ».

Les découverts bancaires sont classés dans la rubrique « *Établissements bancaires et assimilés* » au passif du bilan.

2.8 *Capitaux propres*

Les dotations et réserves représentent la contrepartie des actifs et passifs comptabilisés dans le bilan d'ouverture de 2002. Le report à nouveau enregistre les résultats comptables des exercices précédents (après affectation).

2.9 *Provisions pour risques et charges*

Les provisions pour risques et charges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance est incertain.

Ces provisions concernent :

- les rentes et pensions d'invalidité versées aux personnels du Sénat ;
- les prestations maladie ayant leur origine dans l'exercice et qui seront versées par les Caisses de sécurité sociale au cours des exercices suivants ;
- les rémunérations versées aux personnels du Sénat dans le cadre d'une position statutaire particulière telle que le congé longue durée ou la mise à disposition institutionnelle ;
- les provisions pour litiges.

Les provisions pour rentes et pensions d'invalidité sont comptabilisées lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit et sont déterminées en prenant en considération l'espérance de vie des personnes concernées.

Les provisions pour prestations maladie sont déterminées sur des bases statistiques.

2.10 Avantages consentis aux personnels et passifs sociaux

Les avantages des membres du personnel du Sénat (rémunérations, accessoires, absences rémunérées et avantages similaires) désignent toute prestation servie par le Sénat au titre des services rendus (services faits) accomplis par ces derniers.

Le critère de rattachement des charges à l'exercice est constitué par le service rendu, à l'exception des indemnités de fin de contrat pour lesquelles le critère de rattachement résulte de la cessation d'activité du membre du personnel.

A la clôture de l'exercice, il est donc comptabilisé des provisions au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'accumulation du fait des services passés (services déjà rendus) par les membres du personnel. Le cas échéant, l'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations.

Dans le cas particulier des prestations servies au titre de l'incapacité partielle ou totale de longue durée (congé longue durée, pensions et rentes d'invalidité...), la charge attendue pour le Sénat est comptabilisée lorsque l'événement qui est à l'origine de l'incapacité se produit, dans la mesure où le niveau de ces prestations est le même pour tous les membres du personnel quelle que soit leur durée de service.

Par exception aux principes énoncés ci-dessus et conformément à l'option ouverte par le plan comptable général, aucune provision n'est inscrite au bilan du Sénat au titre des engagements de retraite et avantages similaires. Ces engagements sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels du Sénat et sont évalués conformément aux dispositions de la Recommandation de l'ANC n°2003-R01 modifiée relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

2.11 Dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

2.12 Produits d'exploitation

Conformément au principe de l'autonomie financière des assemblées parlementaires, posé par l'article 7 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 précitée, et dans la mesure où le Sénat détermine en toute liberté l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'État, celle-ci est intégralement comptabilisée en produit d'exploitation. Le montant ainsi comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui inscrit dans le projet de loi de finances au titre du même exercice et arrêté après le vote de cette loi.

Le capital social de la société Public Sénat étant détenu intégralement par le Sénat qui en assure le contrôle, la dotation budgétaire destinée à financer cette société et versée par l'État au Sénat est enregistrée en produits d'exploitation. Symétriquement, le reversement de cette dotation à la société est comptabilisé parmi les charges d'exploitation.

Par ailleurs, les services du Sénat gèrent des Caisses des retraites et des Caisses de sécurité sociale destinées aux Sénateurs et aux personnels du Sénat. Il en résulte des produits issus des cotisations des personnes concernées. Celles-ci sont comptabilisées en produits d'exploitation.

2.13 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation comprennent notamment les indemnités des Sénateurs, les traitements des personnels et les charges liées à l'exercice du mandat parlementaire.

Sont également incluses dans les charges d'exploitation les prestations servies dans le cadre des régimes de retraite et de sécurité sociale, ainsi que la subvention versée à la société Public Sénat.

2.14 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers correspondent aux revenus des actifs financiers, aux résultats de cession des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement, ainsi qu'aux produits d'intérêt des prêts et aux charges d'intérêts bancaires.

2.15 Charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles correspondent principalement à des frais de contentieux. Les produits exceptionnels comprennent les remboursements perçus au titre de sinistres, ainsi que des produits de cession de biens immobiliers.

3 Comparabilité des comptes

- 1) Pour la première fois, le Sénat a enregistré dans ses comptes une provision au titre des congés payés pour le personnel statutaire suite à l'évolution de la réglementation sur les congés payés au Sénat. Ce changement a conduit à constater une charge de 2 752 K€ à la clôture.

Cette provision est calculée sur la base de la masse salariale de décembre N (hors congés spéciaux), corrigée de la variation des effectifs entre la date de clôture N et la date d'ouverture N+1.

- 2) Est également notable dans les présents comptes le reclassement de deux éléments afin d'obtenir une information comptable plus fidèle :
 - d'une part, les intérêts courus échus sur comptes sur livret, affichés jusqu'à présent en « *créances diverses* » dans le bilan agrégé, ont été reclassés en « *autres disponibilités* » (ou en « *immobilisations financières* » pour la RSI) afin de faire ressortir le caractère liquide de cette créance à la clôture de l'exercice comptable ;
 - d'autre part, les rémunérations à verser en N+1, induites par des positions administratives particulières du personnel du Sénat, ont été reclassées en provisions plutôt qu'en charges à payer en raison du caractère incertain de ce passif. Au bilan, l'évolution des rubriques « *provisions pour risques et charges* » et « *dettes fiscales sociales* » reflètent ce reclassement.

Afin d'assurer une comparabilité des comptes, ces reclassements ont été opérés pour l'exercice 2013 mais également pour l'exercice clos en 2012. Le montant des reclassements à l'ouverture s'élevait à 1 578 K€ pour les intérêts courus et à 1 358 K€ pour les positions administratives particulières du personnel du Sénat.

- 3) Enfin, les comptes 2013 tirent les conséquences comptables de la fermeture de l'Espace Libraire du Sénat au 31 décembre 2012 par un transfert de patrimoine de ladite entité vers le Sénat stricto sensu courant 2013.

4 Événements significatifs de l'exercice

1. Un événement significatif de l'exercice est constitué par la méthodologie de détermination au 31 décembre 2013 des taux d'actualisation pour les évaluations des engagements comptables au titre des régimes sociaux du Sénat.

• En 2012, un taux d'actualisation unique, réévalué par rapport à l'indice obligataire de bonne qualité IBOXX AA 10+ recommandé par l'ANC, avait été appliqué à toutes les évaluations d'engagements comptables (3,20 %). La méthodologie a été maintenue en 2013.

• En sus, en accord avec le certificateur et les cabinets d'actuaire en charge des évaluations, plusieurs taux ont été déterminés selon la durée de chaque engagement évalué :

- un taux de 3,45 % pour les engagements de retraite et d'assurance maladie-maternité-décès des retraités ;
- un taux de 3,20 % pour l'engagement relatif à l'indemnité de départ en retraite ;
- un taux de 2,50 % pour l'engagement relatif au congé spécial.

• Par ailleurs, les actifs monétaires des caisses des retraites ont été inclus à l'ouverture et à la clôture de l'exercice dans les actifs venant en couverture des engagements de retraite.

2. L'exercice clos au 31 décembre 2013 constate comptablement la revalorisation des immeubles non spécifiques qui fait suite à l'estimation triennale effectuée par France Domaine.

5 Notes relatives au bilan agrégé

5.1 Présentation du bilan au 31/12/2013 contributif par entité

Bilans individuels au 31/12/2013								
ACTIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Elimination (2)	Sénat au 31/12/2013	Sénat au 31/12/2012
ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles (nettes)	767	1	1				770	1 056
Immobilisations corporelles (nettes)	256 407						256 407	240 804
Immobilisations financières (nettes) (3) (5)	110 042	547 873	650 364				1 308 279	1 389 708
Total de l'actif immobilisé	367 216	547 874	650 365				1 565 455	1 631 568
ACTIF CIRCULANT								
Stocks	840						840	855
Créances diverses (1)	2 246	54	119	769	1 715	- 1 687	3 216	9 856
Valeurs mobilières de placement (5)	3 563	6 591	8 483				18 637	4 380
Autres disponibilités (3) (5)	28 538	69 843	117 862	4 347	2 585		223 175	98 785
Total de l'actif circulant	35 187	76 488	126 463	5 116	4 300	- 1 687	245 867	113 876
Total actif	402 403	624 363	776 829	5 116	4 300	- 1 687	1 811 323	1 745 445
<i>dont Actifs venant en couverture des engagements de retraites (nets) (5)</i>		594 984	671 733				1 266 717	1 210 923
PASSIF (K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Elimination (2)	Sénat au 31/12/2013	Sénat au 31/12/2012
DOTATION ET RESERVES								
Fonds propres	163 561	609 430	749 011				1 522 002	1 508 116
Report à nouveau	198 987	- 7 184	4 775	2 709	3 003		202 290	152 275
Résultat de l'exercice							48 070	50 361
<i>Sénat</i>	8 585						8 585	4 514
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>		19 825	19 660				39 484	45 858
<i>Autres</i>								- 11
Total des fonds propres	371 134	622 071	773 446	2 709	3 003		1 772 362	1 710 752
Provisions pour risques et charges (4)	2 959		173	659	1 182		4 973	7 059
Dettes financières	825						825	6
DETTES CIRCULANTES								
Fournisseurs	9 374				2	- 20	9 356	6 767
Dettes fiscales et sociales	5 531	1	1	134	113		5 780	3 971
Dettes diverses	12 581	2	65	1 613	1	- 1 668	12 595	11 551
Etablissements bancaires et assimilés		2 289	3 144				5 432	5 341
Total des dettes	27 486	2 292	3 210	1 748	116	- 1 687	33 163	27 630
Total passif	402 403	624 363	776 829	5 116	4 300	- 1 687	1 811 323	1 745 445

(1) Le compte de liaison de la buvette avec le Sénat (classe 5) a été reclassé en "créances diverses" pour des raisons de cohérence avec le compte de liaison du Sénat (453000).

(2) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu, qui sont éliminés dans la colonne « Sénat ».

(3) les intérêts à recevoir attachés aux comptes sur livret (classe 4) ont été reclassés en « autres disponibilités » ou « immobilisations financières » afin de mieux apprécier le caractère liquide de ces créances.

(4) les provisions liées à des positions particulières du personnel statutaire – CLD et MAD – (classe 4) ont été reclassées en « provisions pour risques et charges » afin de mettre en exergue le caractère incertain de ce passif.

(5) Pour les actifs affectés à la couverture des engagements de retraite - cf. point 5.11.

5.2 Immobilisations incorporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2013.

Les écarts d'unités constatés dans l'ensemble des tableaux présentés ci-après s'expliquent par des arrondis au millier d'euros supérieur.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	6 647	251	17	6 881
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	6 640	251	11	6 881
Autres immobilisations incorporelles	6		6	
Immobilisations en cours				
Total	6 647	251	17	6 881

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	5 592	527	6	6 112	769
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	5 592	527	6	6 112	769
Autres immobilisations incorporelles					
Total	5 592	527	6	6 112	769

5.3 Immobilisations corporelles

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux immobilisations entre les bilans d'ouverture et de clôture 2013.

Rubriques et postes	Valeurs brutes (K€)			
	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
<i>Biens immobiliers spécifiques</i>	7 894	2 650	11	10 533
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains	298	220		518
Constructions	5 406	2 118		7 524
<i>Immobilisations en cours</i>		310		310
Installations techniques, matériels et outillage	2 179	2		2 181
<i>Immobilisations en cours</i>	11		11	
<i>Biens immobiliers non spécifiques</i>	211 366	16 094		227 460
Terrains				
Agencements et aménagements de terrains				
Constructions	211 329	16 036		227 365
<i>Immobilisations en cours</i>		19		19
Installations techniques, matériels et outillage	37	38		76
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	48 541	2 372	2 745	48 169
Collections et œuvres d'art	1 917	301	195	2 023
<i>Immobilisations en cours</i>	45		45	
Autres immobilisations corporelles	45 833	1 989	1 758	46 063
<i>Immobilisations en cours</i>	747	83	747	83
Mobilier en crédit-bail				
Total	267 801	21 116	2 755	286 162

Rubriques et postes	Amortissements (K€)				Valeur nette (K€)
	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations corporelles					
<i>Biens immobiliers spécifiques</i>	1 925	530		2 456	8 078
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains	6	17		23	496
Constructions	914	327		1 241	6 593
Installations techniques, matériels et outillage	1 005	186		1 192	989
<i>Biens immobiliers non spécifiques</i>					227 460
Terrains					
Agencements et aménagements de terrains					
Constructions					227 384
Installations techniques, matériels et outillage					76
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	25 071	3 892	1 664	27 299	20 870
Collections et œuvres d'art	285	64		349	1 673
Autres immobilisations corporelles	24 786	3 828	1 664	26 950	19 196
Mobilier en crédit-bail					
Total	26 997	4 423	1 664	29 755	256 407

Le tableau ci-dessous récapitule la valeur vénale du parc immobilier et à titre indicatif son coût locatif annuel théorique. Ces valeurs ont fait l'objet d'une réévaluation par France Domaine au 31 décembre 2013.

Immeubles non spécifiques - localisation	Type	Valeur vénale au 31/12/2013 (K€)	Caractéristiques	Coût locatif annuel théorique (K€)
Paris	locaux parkings	227 450	28 937 m2 46 unités	9 982 120
Longpont-sur-Orge	parcelle	997	9 558 m2	
Total		228 447		

5.4 Immobilisations financières

Immobilisations financières (K€)	Sénat stricto sensu	Caisses des retraites	Caisses de sécurité sociale	Régies directes	Sénat au 31/12/13	Sénat au 31/12/12	Variation
Titres de participations	541				541	541	
TIAP	107 466				107 466	101 389	6 076
Immobilisations venant en couverture des engagements de retraite		1 064 341			1 064 341	1 141 283	-76 942
Prêts		124 952			124 952	135 659	-10 707
Intérêts courus et revenus courus	1 717	8 942			10 659	10 640	19
Dépôts et cautionnements versés	317	3			320	195	125
Total immobilisations financières	110 042	1 198 236			1 308 279	1 389 708	-81 430

Filiales et participations (K€)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu (en %)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
SA PUBLIC SENAT	120	1 848	100%	0	12
<i>dont subventions d'investissement</i>		<i>1 319</i>			

La société Public Sénat est exclusivement financée par les subventions versées par le Sénat.

Filiales et participations (K€)	SA PUBLIC SENAT
Valeur comptable des titres détenus :	
- brute :	541
- nette :	541
Montant des prêts et avances accordés	0
Montant des cautions et avals donnés	0
Montant des dividendes encaissés	0

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A L'OUVERTURE 2013 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI	40 827	78	40 749	42 991	2 163
TIAP-Autres titres long terme-RSI	7 344		7 344	10 158	2 813
TIAP-Titres de créances négociables	13 000	43	12 957	13 023	23
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées	639		639	639	
TIAP-Compte sur livret	39 700		39 700	40 099	
TOTAL	101 511	121	101 389	106 909	5 000

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" A LA CLOTURE 2013 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
TIAP-Obligations-RSI	34 866		34 866	36 664	1 798
TIAP-Autres titres long terme-RSI	7 344		7 344	10 170	2 825
TIAP-Titres de créances négociables	8 000	13	7 987	7 987	-13
TIAP-Autres valeurs mobilières et créances assimilées	7 269		7 269	7 272	3
TIAP-Compte sur livret	50 000		50 000	51 006	
TOTAL	107 479	13	107 466	113 098	4 613

VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE "TIAP" (K€)		
Valeur du portefeuille Mouvements de l'exercice	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant à l'ouverture de l'exercice	101 389	106 909
Acquisitions de l'exercice	114 066	114 066
Cessions de l'exercice	-108 098	-108 050
Variation de la dépréciation des titres cédés		
Plus-values sur cessions de titres :		
- détenus au début de l'exercice		-52
- acquis au cours de l'exercice		4
Variation de la dépréciation du portefeuille	108	
Autres variations de plus-values latentes :		
- sur titres acquis au cours de l'exercice		
- sur titres acquis antérieurement		-387
Autres mouvements comptables (variation intérêts à recevoir des comptes sur livret)		607
Montant à la clôture	107 466	113 098

Par ailleurs, les prêts aux Sénateurs et au personnel du Sénat s'élèvent à un montant total de 124 952 K€⁹, dont la partie à échéance à plus d'un an représente 112 111 K€. Dans ce cadre, les encours des prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 3 315 K€ à la clôture de l'exercice.

⁹ Valeur nette comptable.

5.5 Créances d'exploitation

Nature des créances diverses	Solde de clôture 2012 (K€)	Solde de clôture 2013 (K€)	Variation (K€)
Produits à recevoir par les caisses de retraite	7 363	101	-7 262
<i>dont CRAS</i>	3 346	50	-3 296
<i>dont CRPS</i>	4 017	51	-3 966
Produits à recevoir de l'ACOSS par les caisses de sécurité sociale	1 997	2 042	45
<i>dont CSSS</i>	760	757	-3
<i>dont CSSPS</i>	1 237	1 285	48
Créances diverses	495	1 074	578
TOTAL	9 856	3 216	-6 639

La variation négative à la clôture de l'exercice est liée, d'une part, à la créance attachée à l'opération de cession d'actifs non encaissée à la clôture 2012 qui a été réglée en 2013, et au reclassement en « *autres disponibilités* » des intérêts courus échus à recevoir en 2014 sur les comptes sur livrets (ou en « *immobilisations financières* » pour la RSI), d'autre part.

5.6 Trésorerie

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AGREGÉES A L'OUVERTURE 2013 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Certificats de dépôts (1) Billets de trésorerie (1) OPCVM "Monétaire Euro" OPCVM "Monétaire dynamique"	4 380		4 380	4 489	108
Intérêts courus sur VMP					
Total	4 380		4 380	4 489	108
<i>dont Sénat Stricto sensu</i>					
<i>dont CRAS</i>	18		18	18	
<i>dont CRPS</i>	4 362		4 362	4 470	108
<i>dont CSSS</i>					
<i>dont CSSPS</i>					
<i>dont Espace Librairie</i>					

(1) Ne concerne que les Caisses des retraites

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT AGREGÉES A LA CLOTURE 2013 (K€)					
Type de placement	Valeur comptable brute	Provision pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Certificats de dépôts (1) Billets de trésorerie (1) OPCVM "Monétaire Euro"	18 637		18 637	18 646	9
Intérêts courus sur VMP					
Total	18 637		18 637	18 646	9
<i>dont Sénat Stricto sensu</i>	3 563		3 563	3 565	2
<i>dont CRAS</i>	6 591		6 591	6 593	2
<i>dont CRPS</i>	8 483		8 483	8 488	6
<i>dont CSSS</i>					
<i>dont CSSPS</i>					
<i>dont Espace Librairie</i>					

(1) Ne concerne que les Caisses des retraites

Libellé	Solde de clôture 2012 (K€)	Solde de clôture 2013 (K€)	Variation (K€)
Valeurs mobilières de placement (1)	4 380	18 637	14 257
Soldes débiteurs bancaires	16 082	17 583	1 501
Compte sur livret (2)	51 979	153 941	101 962
Comptes à terme	30 573	51 507	20 934
Caisses	79	70	-9
Régies d'avances et divers	72	72	
Autres disponibilités	98 785	223 174	124 389
Découverts bancaires	-5 341	-5 432	-92
Établissements bancaires et assimilés	-5 341	-5 432	-92
Trésorerie nette	97 825	236 378	138 553

(1) dont intérêts courus et acquis.

(2) dont intérêts courus échus sur comptes sur livrets (hors RSI)

La forte augmentation des « Valeurs Mobilières de Placement » et des « Autres disponibilités » traduit principalement le choix conjoncturel d'une exposition plus importante aux actifs monétaires, au détriment des immobilisations financières.

5.7 Capitaux propres

Les tableaux ci-dessous retracent les mouvements relatifs aux capitaux propres entre les soldes d'ouverture et de clôture 2013.

K€	Solde de clôture 2012	Résultat 2013	Affectations	Solde de clôture 2013
Fonds propres (1)	1 508 116		13 887	1 522 002
Report à nouveau	152 275		50 014	202 290
Résultat de l'exercice	50 361	48 070	-50 361	48 070
<i>Sénat stricto sensu</i>	4 514	8 585	-4 514	8 585
<i>Caisses des retraites et de sécurité sociale</i>	45 858	39 484	-45 858	39 484
<i>Régies directes</i>	- 11		11	
Total des fonds propres	1 710 752	48 070	13 540	1 772 362

(1) dont effets du changement de référentiel portés dans les capitaux propres à la date du 1er janvier 2007, pour un montant de 196 695 K€

5.8 Provisions pour risques et charges

Le tableau ci-dessous retrace les mouvements relatifs aux provisions pour risques et charges entre les soldes d'ouverture et de clôture 2013.

Libellé	Solde de clôture 2012 (K€)	Dotations (K€)	Reprises (K€)	Solde de clôture 2013 (K€)
Rentes et pensions d'invalidité du personnel du Sénat	1 994	1	157	1 838
Prestations maladie des caisses de sécurité sociale	1 562	279		1 841
Positions particulières du personnel statutaire	1 358		304	1 055
Autres	2 144	173	2 076	241
Provisions pour risques et charges	7 059	452	2 537	4 974

Les charges futures attachées aux rémunérations à verser en 2014 aux personnels du Sénat dans le cadre d'une position administrative particulière (congrés de longue durée et mises à disposition) ont été reclassées en « *provisions pour risques et charges* » plutôt qu'en « *dettes fiscales et sociales* ». Dans le cadre des mises à disposition du personnel statutaire, il est prévu dans les conventions que les organismes d'accueil participent à hauteur de 266 K€ en 2014 à la rémunération de ces personnels.

La ligne des autres provisions pour risques et charges enregistre pour l'essentiel les risques financiers afférents aux différents litiges dans lesquels le Sénat est défendeur, sur la base de la meilleure estimation possible à la date de clôture de l'exercice. La baisse de 29 % des provisions pour risques et charges s'explique par la reprise de la totalité des provisions pour litiges au 31 décembre 2013 qui s'élève à un montant de 2 076 K€.

5.9 Dettes fiscales et sociales

Libellé	Solde de clôture 2012 (K€)	Solde de clôture 2013 (K€)	Variation (K€)
Droits à congés payés du personnel statutaire (1)		2 053	2 053
Droits à congés payés des personnels contractuels	261	261	
Organismes sociaux	2 277	2 345	68
Organismes sociaux - charges à payer	144	807	663
Autres provisions sur éléments de rémunération		65	65
Transactions en cours	453		-453
Autres dettes fiscales et sociales	15		-15
Prestations des caisses de sécurité sociale	765	247	-518
Dettes d'exploitation des caisses des retraites	56	2	-54
Dettes fiscales et sociales	3 971	5 780	1 809

(1) Cf. « 4. Événements significatifs de l'exercice »

5.10 Dettes diverses

Libellé	Solde de clôture 2012 (K€)	Solde de clôture 2013 (K€)	Variation (K€)
Dettes à l'égard de l'AGAS	9 323	10 025	702
Dettes à l'égard de l'État			
Réserves d'assurances	2 129	2 444	315
Autres	81	112	31
Dettes des caisses de sécurité sociale	1	2	1
Dettes des caisses des retraites	17	12	-5
Dettes diverses	11 551	12 594	1 044

5.11 Actifs venant en couverture des engagements de retraite

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A L'OUVERTURE 2013 (K€)					
	Valeur comptable brute	Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Actifs de la CRAS	592 689	29 127	563 561	653 238	60 425
<i>dont immo. financières</i>	584 671	29 127	555 543	645 095	60 425
<i>dont actifs monétaires</i>	8 018		8 018	8 143	
Actifs de la CRPS	667 027	29 926	637 102	727 318	59 906
<i>dont immo. financières</i>	615 666	29 926	585 740	675 463	59 798
<i>dont actifs monétaires</i>	51 362		51 362	51 855	108
Total	1 259 716	59 053	1 200 663	1 380 556	120 331

(1) Les actifs monétaires (OPCVM monétaires, comptes sur livret, comptes à terme) des Caisses des retraites ont été inclus dans les actifs venant en couverture des engagements de retraite. Ce retraitement a été effectué à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

À la clôture 2012, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 10 260 K€ se répartissant entre la Caisse de Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 5 210 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 5 050 K€. Le montant de ces produits financiers a été intégré dans le montant de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

Au bilan, 1 210 923 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

ACTIFS VENANT EN COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE A LA CLOTURE 2013 (K€)					
	Valeur comptable brute	Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Plus-value latente
Actifs de la CRAS	603 866	13 844	590 022	692 503	88 290
<i>dont immo. financières</i>	531 650	13 844	517 806	619 938	88 288
<i>dont actifs monétaires</i>	72 215		72 215	72 564	2
Actifs de la CRPS	680 730	14 513	666 216	774 361	92 441
<i>dont immo. financières</i>	561 048	14 513	546 534	653 483	92 435
<i>dont actifs monétaires</i>	119 682		119 682	120 878	6
Total	1 284 595	28 357	1 256 238	1 466 863	180 731

(1) Les actifs monétaires (OPCVM monétaires, comptes sur livret, comptes à terme) des Caisses des retraites ont été inclus dans les actifs venant en couverture des engagements de retraite. Ce retraitement a été effectué à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

À la clôture 2013, les produits financiers afférents à ces actifs acquis et non encore encaissés représentent un montant global de 10 479 K€ se répartissant entre la Caisse de Retraites des Anciens Sénateurs (CRAS) pour 4 962 K€ et la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat (CRPS) pour 5 517 K€. Le montant de ces produits financiers a été intégré dans le montant de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

Au bilan, 1 266 717 K€ des actifs sont des actifs venant en couverture des engagements de retraite.

6 Notes relatives au compte de résultat agrégé

6.1 Présentation du compte de résultat au 31/12/2013 contributif par entité

COMPTES DE RÉSULTAT INDIVIDUELS AU 31/12/2013									
(K€)	Sénat stricto sensu	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	Sénat au 31/12/13 (avant éliminations)	Elimination	Sénat au 31/12/13	Sénat au 31/12/12
Produits d'exploitation									
Subventions d'exploitation (yc subvention Public Sénat)	341 442					341 442		341 442	341 442
Cotisations des caisses de retraite et de sécurité sociale		11 268	19 283	4 152	5 543	40 247	- 29 335	10 912	10 766
Autres produits d'exploitation	9 663	2 085	3 365	4 990	8 684	28 788	- 9 503	19 284	17 173
Total produits d'exploitation	351 104	13 354	22 649	9 142	14 228	410 476	- 38 838	371 638	369 381
Charges d'exploitation									
Achats et autres charges externes	36 334					36 334		36 334	35 657
Impôts, taxes et versements assimilés	1 571					1 571		1 571	1 586
Indemnité parlementaire et traitements	143 183					143 183		143 183	145 502
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	102 415					102 415		102 415	101 307
Subvention destinée à Public Sénat	17 857					17 857		17 857	17 857
Prestations de retraite et de sécurité sociale	31 787	29 468	39 750	6 389	11 464	118 859	- 29 335	89 524	86 396
Autres charges d'exploitation	10 092	2 464	3 837	2 141	1 610	20 144	- 9 503	10 641	10 652
Dotations aux amortissements et provisions	4 950		173	659	1 182	6 964		6 964	6 747
Total charges d'exploitation	348 189	31 933	43 760	9 189	14 255	447 326	- 38 838	408 488	405 703
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 916	- 18 579	- 21 111	- 47	- 28	- 36 850		- 36 850	- 36 322
Produits financiers									
Produits des actifs immobilisés	2 855	11 005	13 063			26 922	- 780	26 142	27 230
Revenus des valeurs mobilières de placement		3				3		3	9
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	50	53	166			269		269	2 163
Revenus des autres produits financiers	2 974	347	1 190	47	28	4 585		4 585	1 773
Produits nets sur cession d'immobilisations financières	108 050	112 571	114 177			334 798		334 798	286 521
Reprises sur amortissements et provisions	108	18 059	18 095			36 262		36 262	55 211
Total produits financiers	114 036	142 038	146 690	47	28	402 839	- 780	402 059	372 907
Charges financières									
Charges d'intérêts	826					826	- 780	46	24
Autres charges financières									2
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	108 098	100 859	103 212			312 169		312 169	281 107
Dotations aux provisions - charges financières		2 776	2 707			5 483		5 483	4 541
Total charges financières	108 925	103 635	105 919			318 479	- 780	317 699	285 674
RÉSULTAT FINANCIER	5 112	38 403	40 771	47	27	84 360		84 360	87 233
RÉSULTAT COURANT	8 028	19 824	19 660		- 1	47 511		47 511	50 911
Produits exceptionnels									
Produits sur opérations de gestion	56	1				57		57	49
Autres produits exceptionnels	574				1	575		575	108
Reprises sur amortissements et provisions									
Total produits exceptionnels	630	1			1	632		632	157
Charges exceptionnelles									
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 43					- 43		- 43	699
Autres charges exceptionnelles	115					115		115	7
Dotations aux provisions - charges financières									
Total charges exceptionnelles	72					72		72	706
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	558	1			1	559		559	- 549
TOTAL PRODUITS	465 771	155 392	169 339	9 189	14 256	813 947	- 39 618	774 328	742 444
TOTAL CHARGES	457 186	135 567	149 680	9 189	14 256	765 877	- 39 618	726 259	692 083
RÉSULTAT GÉNÉRAL	8 585	19 825	19 660	-	-	48 070	-	48 070	50 361

(1) La colonne "élimination" retrace les flux entre le Sénat stricto sensu et les autres entités, à l'exclusion des flux réciproques internes au Sénat stricto sensu et à la CSSPS, qui sont éliminés dans leur colonne respective.

6.2 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2013 (K€)	Sénat au 31/12/2012 (K€)
Produits d'exploitation	371 638	369 381
Subventions d'exploitation	341 442	341 442
<i>dotations du Sénat</i>	311 578	311 578
<i>dotations du Jardin</i>	12 007	12 007
<i>dotations du Musée</i>		
<i>dotations Public Sénat</i>	17 857	17 857
Cotisations des caisses des retraites et de sécurité sociale	10 912	10 766
Autres produits d'exploitation	19 284	17 173

6.3 Charges d'exploitation

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2013 (K€)	Sénat au 31/12/2012 (K€)
Achats et autres charges externes	36 334	35 657
Achats	6 721	6 474
<i>fournitures</i>	2 141	1 821
<i>eau, électricité, gaz, chauffage urbain</i>	2 708	2 451
<i>travaux d'impression</i>	682	621
<i>abonnements revues, ouvrages</i>	458	443
<i>achats de matériel divers</i>	451	503
<i>matériel NTIC</i>	193	223
<i>autres achats</i>	88	411
Services extérieurs	14 765	14 119
<i>maintenance</i>	6 241	5 648
<i>sous-traitance générale</i>	2 722	2 390
<i>entretiens biens immobiliers</i>	1 470	1 363
<i>locations immobilières</i>	1 567	1 784
<i>documentation</i>	738	826
<i>entretiens biens mobiliers</i>	544	681
<i>locations mobilières</i>	586	627
<i>organisation de formations</i>	407	329
<i>assurances</i>	220	222
<i>divers</i>	270	249
Autres services extérieurs	14 847	15 064
<i>frais hors missions</i>	5 662	5 740
<i>postes et télécoms</i>	3 942	4 320
<i>communication</i>	753	803
<i>frais missions</i>	1 612	1 336
<i>honoraires</i>	1 864	1 782
<i>réceptions</i>	980	1 022
<i>divers</i>	34	63

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2013 (K€)	Sénat au 31/12/2012 (K€)
Indemnité parlementaire et traitements	143 183	145 502
Indemnités des Sénateurs	30 961	30 998
Traitements du personnel titulaire et stagiaire	106 353	108 743
Rémunération du personnel contractuel	5 869	5 761

Rubriques et postes	Sénat au 31/12/2013 en K€	Sénat au 31/12/2012 en K€
Autres charges liées à l'exercice du mandat parlementaire	102 415	101 307
Subvention versée à l'AGAS	62 558	61 316
Indemnité représentative de frais de mandat	27 404	27 512
Indemnité de fonctionnement des groupes politiques	10 604	10 631
Autres frais	1 849	1 848

7 Informations complémentaires

7.1 Engagements de pension et de retraite et engagements assimilés

Ainsi que précisé dans la note 2 « Règles et méthodes comptables », le Sénat n'applique pas la méthode préférentielle en matière d'engagements de retraite et avantages similaires. Aucune provision n'est donc inscrite au bilan à ce titre et seule une information en annexe est donnée.

Les engagements du Sénat sont des régimes à prestations définies gérés directement ou à travers les Caisses des Retraites et les Caisses de Sécurité Sociale. Leur détail est le suivant :

- Sénateurs :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux Sénateurs, dont le montant est fonction des annuités de cotisations pour la partie correspondant au régime de base et aux points acquis pour la partie complémentaire ;
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu aux Sénateurs retraités qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

- Personnel du Sénat :
 - régime de retraite qui assure le versement d'une pension aux membres du personnel du Sénat, dont le montant est fonction de l'ancienneté et du salaire ;
 - régime « Congé spécial » qui constitue une modalité particulière de cessation d'activité ;
 - régime de l'indemnité versée au moment du départ en retraite des membres du personnel du Sénat ;
 - régime d'assurance « maladie-maternité-décès » maintenu au personnel retraité qui couvre les régimes de santé (de base et complémentaire) ainsi que le régime d'allocation funéraire. Il est tenu compte dans l'évaluation actuarielle des recettes issues des cotisations versées par les retraités.

L'ensemble des régimes décrits ci-dessus ont été évalués par des actuaires indépendants, conformément aux préconisations de la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée de l'ANC sur les retraites.

Les différentes hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation : - des régimes de retraite et d'assurance maladie-maternité-décès des retraités - de l'indemnité de départ en retraite - du congé spécial	3,45% 3,20% 2,50%	3,20%
Table	tables INSEE 2007-2009 TPGHF 05	tables INSEE 2006-2008 TPGHF 05
Taux de rotation du personnel	0%	0%
Taux d'augmentation de la consommation médicale des retraités (effet âge et effet dérive des coûts)	entre 6% et 7,8%	entre 6% et 8%
Taux d'augmentation des salaires	entre 1,8% et 3,3%	entre 1,5% et 3%
Taux de renouvellement du mandat des Sénateurs	entre 100% et 85% avant 55 ans ; entre 83% et 55% de 55 à 65 ans ; entre 52% et 0 % au-delà de 65 ans	entre 100% et 85% avant 55 ans ; entre 83% et 55% de 55 à 65 ans ; entre 52% et 0 % au-delà de 65 ans

Les taux d'actualisation retenus par le Sénat correspondent aux taux des obligations d'entreprises de 1ère catégorie selon la durée des engagements évalués, conformément à la Recommandation n° 2003-R.01 modifiée de l'ANC sur les retraites (cf. « 4. Les événements significatifs de l'exercice »).

Au 31 décembre 2013, l'ensemble des engagements de retraite et avantages similaires du Sénat s'élève à 2 556 455 K€ d'euros, contre 2 615 742 K€ d'euros au 31 décembre 2012. Le détail par régime figure dans le tableau ci-après.

K€	31/12/2013	31/12/2012
Sénateurs		
Retraite	695 429	713 931
Assurance « maladie-maternité-décès »	99 613	82 561
<i>Total</i>	<i>795 042</i>	<i>796 492</i>
Personnel du Sénat		
Retraite	1 484 535	1 536 286
Congé spécial	20 968	23 178
Indemnité de départ en retraite	11 749	11 907
Assurance « maladie-maternité-décès »	244 161	247 879
<i>Total</i>	<i>1 761 413</i>	<i>1 819 250</i>
Total engagements de retraite et avantages similaires	2 556 455	2 615 742

Les variations des engagements s'expliquent de la façon suivante :

K€	CRAS	CRPS	CSSS	CSSPS	IDR	Congé spécial	Total
Valeur totale des engagements au 1er janvier 2013	713 931	1 536 286	82 561	247 879	11 907	23 178	2 615 742
Coût des services rendus	24 657	25 174	3 264	7 414	558	708	61 775
Coût financier	22 332	48 547	2 576	7 848	360	646	82 309
(Gain)/Perte actuarielle	-38 072	-87 544	13 861	-15 897	257	2 444	-124 951
Cotisations versées par les Sénateurs et le personnel	4 050	5 094	1 485	2 193	0	0	12 822
Modifications de plan	0	0	0	0	0	0	0
Prestations versées	-31 468	-43 023	-4 135	-5 276	-1 332	-6 009	-91 243
Valeur totale de l'engagement au 31 décembre 2013	695 429	1 484 535	99 613	244 161	11 749	20 967	2 556 454

Actifs venant en couverture de ces engagements (valeur de marché)

692 503 774 361

1 466 863

Les gains actuariels, d'un montant de 125 millions d'euros, s'expliquent principalement par la hausse du taux d'actualisation des engagements applicables aux prestations de retraites, qui ont été relevés de 3,2 % à 3,45 %.

La sensibilité au taux d'actualisation des engagements de retraite portés par la CRAS et la CRPS est estimée, pour une augmentation de 10 points de base (0,10 %), à 36 millions d'euros et, pour une diminution de 10 points de base (0,10 %), à 37 millions d'euros.

L'effet sur l'engagement au 31 décembre 2013 de la variation d'un point du taux d'augmentation des frais médicaux par rapport aux hypothèses centrales retenues (c'est-à-dire 7,8 % et 6,1 % respectivement pour le régime de base et le régime complémentaire des Sénateurs et 6 % et 7 % respectivement pour les régimes de base et complémentaire du personnel du Sénat) se présente comme suit :

	Augmentation des frais médicaux	
	Hypothèse (-1 pt)	Hypothèse (+1 pt)
Sénateurs	85 478	117 034
Personnel du Sénat	186 531	322 327
Engagement : assurance-maladie- maternité-décès	272 009	439 361

7.2 Effectifs

	Effectifs au 31/12/2013	Effectifs au 31/12/2012
Sénateurs	348	348
Total	348	348

	Effectifs au 31/12/2013	Effectifs au 31/12/2012
Personnels du Sénat	1200	1 219
Contractuels	78	74
Total	1 278	1 293

Parmi ces personnels, le nombre de mises à disposition auprès d'organismes extérieurs au Sénat s'élève à 10. En sus les personnels en détachement s'élèvent à 14.

	Effectifs au 31/12/2013	Effectifs au 31/12/2012
Sénateurs pensionnés (stricto sensu)	621	630
Personnels retraités (stricto sensu)	899	848
Total	1 520	1 478

	Effectifs au 31/12/2013	Effectifs au 31/12/2012
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Sénateurs (assurés, ayants droit)	948	1 004
Bénéficiaires Caisse de Sécurité sociale des Personnels (assurés, ayants droit)	3 280	3 295
Total	4 228	4 299

7.3 *Avantages accordés à des organismes extérieurs*

Outre la subvention versée pour son fonctionnement, le Sénat met 8 personnels des services à la disposition de l'Association pour la Gestion des Assistants des Sénateurs (AGAS), ainsi que des locaux loués dont la quote-part est évaluée à 120 K€.

7.4 *Autres informations*

Au 31 décembre 2013, le capital restant à appeler au titre des engagements de la Caisse des Retraites des Anciens Sénateurs et de la Caisse des Retraites du Personnel du Sénat envers des Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR) et Fonds Professionnels de Capital Investissement (FPCI) s'élève à 57 634 K€.

Les prêts accordés, à l'exception des prêts d'équipement des sénateurs, sont couverts par une assurance ou par une inscription hypothécaire. Dans ce cadre, les encours de prêts garantis par une hypothèque représentent un montant global de 3 315 K€ à la clôture de l'exercice.

Les droits à la formation accumulés par le personnel du Sénat s'élèvent au 31 décembre 2013 à 62.917 heures contre 41.622 heures au 31 décembre 2012.